

**ANEVIA**  
Société anonyme  
Capital social : 152.899,70 euros  
Siège social : 79 rue Benoit Malon - 94250 Gentilly  
448 819 680 RCS Créteil

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015  
INCLUANT LE RAPPORT DE GESTION  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE  
DU 15 juin 2016**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire afin, au titre de la partie ordinaire de l'assemblée, de :

- vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société Anevia (ci-après désignée la « Société ») durant l'exercice clos le 31 décembre 2015 et de vous soumettre l'approbation des comptes annuels dudit exercice, ainsi que l'affectation du résultat de celui-ci ;
- vous proposer de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Laurent Lafarge ;
- vous proposer de ratifier la cooptation de Monsieur Frédéric Rombaut en qualité d'administrateur de la Société faite à titre provisoire par le conseil d'administration ;

Les autres points relatifs à la partie ordinaire et à la partie extraordinaire de la présente assemblée font l'objet d'un rapport du conseil d'administration distinct.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des commissaires aux comptes de la Société.

## **1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

### **1.1 Situation et évolution de l'activité de la Société et du groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le chiffre d'affaires de la Société s'est élevé à 7.529.232 € contre 8.516.007 € au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de 12 %.

Le chiffre d'affaire 2015 s'est réparti équitablement entre les activités « Télécom » et les activités «Entreprise » qui représentent chacune 50% du chiffre d'affaires.

Le premier semestre a été très décevant avec un Chiffre d'affaires de 2.4 M€. En revanche, le 2<sup>ème</sup> semestre était en progression y compris en comparant le 2<sup>ème</sup> semestre 2015 avec le 2<sup>ème</sup> semestre 2014. Ainsi en comparant ces deux semestres, la Société affiche une forte croissance de 29% sur le segment « Entreprise », confirmant le dynamisme de l'activité portée par une bonne capacité d'exécution. Néanmoins, le segment Télécom génère sur la période une activité en deçà des attentes, avec une croissance de seulement 6% ; en raison principalement d'un décalage dans la transformation commerciale auprès des opérateurs télécom via les grands intégrateurs mondiaux. Sur l'année, l'activité « Télécom » est restée centrée sur des projets de taille moyenne auprès de partenaires traditionnels (fournisseurs d'encodeurs ou de systèmes d'encryption, intégrateurs, etc....)

### **1.2 Faits marquants de l'exercice**

#### **1.2.1 *Activité***

Le montant des charges d'exploitation s'est élevé à 13.617.181 € pour l'exercice 2015, contre 13.627.080€ pour l'exercice précédent, soit une stagnation et ce malgré une augmentation des charges d'exploitation sur le dernier trimestre 2014 entraînant une structure de coûts supérieure laquelle a pu être diminuée grâce à une série de mesures de rationalisation des coûts prise dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2015.

Ainsi malgré un chiffre d'affaires de 2.4 M€ au 30 juin 2015 et une perte d'exploitation de 4 M€, la Société a réussi à terminer l'année avec un chiffre d'affaires de 7.5 M€ au 31 décembre 2015 et à limiter la perte d'exploitation à 5.2M€, grâce aux mesures de restructuration mises en œuvre au 1<sup>er</sup> semestre.

La Société bénéficie d'un Crédit Impôt Recherche au titre de l'exercice 2015 de 249 151 €, contre 537.247 €, au titre de l'exercice précédent. La Société bénéficie également pour la première fois d'un Crédit d'Impôt Innovation d'un montant de 65 944 €.

La mise en place de mesures stratégiques pour mettre en ordre de marche la Société a porté ses premiers fruits au 2<sup>nd</sup> semestre. Anevia a ainsi généré une croissance de +24% au 2<sup>nd</sup> semestre 2015 par rapport au 2<sup>nd</sup> semestre 2014, confirmant une inflexion positive de l'activité ces derniers mois

Anevia affiche ainsi sur l'exercice un chiffre d'affaires de 7,5 M€, atteignant l'objectif que la Société s'était fixé de générer : un niveau de chiffre d'affaires sur l'année 2015 supérieur à celui de 2013 (7,3 M€).

Au cours de l'exercice, Anevia sera parvenu à créer une dynamique commerciale encourageante sur ses deux segments d'activité.

Sur le segment Telecom :

- La signature de contrats avec notamment deux opérateurs majeurs, Blizoo (Groupe Telecom Austria), premier câblo-opérateur bulgare, et Post-Technologies, l'opérateur historique du Luxembourg ;
- La conclusion d'un contrat avec The Weather Channel, l'une des premières chaînes de télévision aux États-Unis présentant les prévisions météorologiques en continu et en temps réel, illustrant le renforcement de la collaboration stratégique avec Arris, l'un des premiers intégrateurs mondiaux.

Sur le segment Entreprise :

- Le déploiement de ses solutions auprès de plus de 100 nouveaux hôtels de groupes divers tels que Accor, Marriott et Intercontinental, plus de 50 nouveaux établissements de santé et auprès de plusieurs partenaires dans les domaines du sport, de l'évènementiel et de l'éducation ;
- Le gain d'un appel d'offre auprès de l'un des premiers fournisseurs de solutions multimédia et informatiques pour les hôtels et les établissements de santé en Europe. Les opérations de consolidations successives menées par cet intégrateur mondial, avec le rachat d'un partenaire de longue date d'Anevia, s'étaient traduites par un ralentissement momentané des processus de décision et un décalage significatif de commandes de ce partenaire au 1<sup>er</sup> semestre 2015. Fort de cette nouvelle collaboration, Anevia aura finalement généré en 2015 un chiffre d'affaires équivalent à celui de 2014 avec ce partenaire.

### 1.2.2 Gouvernance

Le conseil d'administration du 25 février 2015 a nommé Monsieur Laurent Lafarge en qualité de Directeur Général de la Société pour la durée de son mandat d'administrateur et a nommé Monsieur Tristan Leteurtre en qualité de Président du conseil d'administration de la Société pour la durée de son mandat d'administrateur.

Le conseil d'administration du 3 avril 2015 a constaté la démission de Monsieur Tristan Leteurtre de son mandat de Président du conseil d'administration, a décidé de réunir les fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général, et a nommé Monsieur Laurent Lafarge en qualité de Président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur. Ce dernier exerce ainsi le mandat de Président Directeur Général.

Ce changement a conduit à la mise en œuvre d'un plan de redressement de la Société et de mesures concrètes permettant de diminuer les coûts de structure devenus trop importants au regard du chiffre d'affaires généré, en ce compris :

- Un plan de licenciement de 12 salariés en France et à l'étranger,
- Une diminution de la sous-traitance et des effectifs de prestataires,
- Une réduction du budget marketing de 100K€,
- Une diminution du budget voyages,
- Le déménagement et le regroupement des équipes sur un seul site à Gentilly (septembre 2015) et l'abandon du site d'Arcueil, pour une économie de 100K€ en année pleine,
- Une diminution des budgets alloués aux prestataires externes, et
- La fermeture ou la négociation des baux de Singapour (négociation) et de San Francisco (fermeture).

Certaines de ces mesures ont engendré un coût supplémentaire sur le premier semestre et l'impact positif de toutes ces mesures n'a été visible que dans les comptes du 2<sup>ème</sup> semestre 2015.

### *1.2.3 Augmentation de capital*

La Société a procédé à une augmentation de capital en juillet 2015 d'un montant brut de 1 688 088€ par émission de 562 696 actions nouvelles à un prix unitaire de souscription de 3 €, Cette augmentation de capital a eu pour effet de porter le capital social de 124.564,90 € à 152.699,70€. Le conseil d'administration a également constaté une augmentation de capital d'un montant de 200€ issue de l'exercice de 4 000 BSA2 pour un montant total de 13 200 €.

### *1.2.4 Obtention d'un prêt à taux zéro*

La Société a obtenu un prêt à taux zéro : PTZI de la BPI pour un montant de 1 100 000 € pour financer son projet : « développement d'une solution d'enregistrement video digital dans le cloud et multi écrans ». Le versement a été effectué début octobre 2015, le premier remboursement est prévu en juin 2018.

### *1.2.5 Obtention d'un prêt innovation*

La Société a obtenu un prêt Innovation FEI d'un montant de 900 000€ pour le financement des dépenses immatérielles liées au lancement industriel et commercial d'une innovation. Le versement de ce prêt a été effectué en décembre 2015 et le premier remboursement est prévu le 31 mars 2018.

### *1.2.6 Emission et attribution de BSA 2015 et de BSPCE 2015*

L'assemblée générale du 19 juin 2015 a décidé l'émission d'un nombre maximum de 250.000 BSPCE 2015 et a délégué sa compétence au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'un nombre maximum de 250.000 BSA 2015. Il est précisé que ce nombre maximum de 250.000 bons est commun aux BSA 2015 et aux BSPCE 2015, de sorte que toute attribution de BSA 2015 viendra diminuer le nombre de BSPCE 2015 restant à attribuer, et inversement.

Le conseil d'administration du 19 novembre 2015, agissant sur délégation de compétence consentie par l'assemblée générale du 19 juin 2015, a décidé d'émettre et d'attribuer 15 000 BSA 2015A au profit de salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire nouvelle de la Société moyennant un prix d'exercice de 3 € soit 0,05 € de valeur nominale et 2.95 € de prime unitaire, sous réserve d'ajustement dans les conditions légales et réglementaires. Il est précisé que le prix de souscription d'un BSA 2015 a été fixé à 0,15 €.

Le conseil d'administration du 19 novembre 2015, agissant sur délégation de pouvoir consentie par l'assemblée générale du 19 juin 2015, a décidé d'attribuer 135.000 BSCPE 2015A au profit de salariés et de dirigeants soumis au régime fiscal des salariés de la Société, conformément aux termes de l'article 163 bis G du Code général des impôts, donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire nouvelle de la Société moyennant un prix d'exercice de 3 € soit 0,05 € de valeur nominale et 2.95 € de prime unitaire, sous réserve d'ajustement dans les conditions légales et réglementaires.

### *1.2.7 Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)*

Le CICE d'un montant de 23 124 € a été comptabilisé en impôt négatif en diminution de l'impôt sur les sociétés, comme les autres crédits d'impôt.

Ce crédit d'impôt a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité, à travers notamment des efforts en matière de recherche, d'innovation, et de prospection de nouveaux marchés.

### 1.2.8 *Contrat de liquidité*

Dans le cadre de son introduction en bourse, Anevia a conclu un contrat de liquidité d'un montant de 150 K€ avec la société Gilbert Dupont, aux termes duquel Anevia donne mandat à Gilbert Dupont d'intervenir pour son compte sur le Marché en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres de la Société.

Au 31 décembre 2015, figuraient au compte de liquidité 9.013 actions Anevia d'une valeur brute de 22 K€ et un solde en espèces de 14 K€.

### 1.3 Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Les mesures engagées par Anevia en 2015 se sont traduites sur l'année par des premiers effets positifs encourageants.

En 2016, la Société entend poursuivre son plan de marche et se donne un objectif de croissance de l'activité et l'atteinte de l'équilibre opérationnel sur l'exercice. Pour y parvenir, elle s'appuiera sur les leviers suivants :

- L'industrialisation de son offre avec sa nouvelle gamme en mode « appliance » qui a déjà reçu un accueil très favorable de ses clients Telecom et Entreprise ;
- Le lancement de la nouvelle version de sa plate-forme technologique de Tête de Réseau pour l'Entreprise : Flamingo v5 déjà sélectionnée par plusieurs partenaires et clients et source de nombreux nouveaux services à déployer ;
- La signature de nouveaux opérateurs majeurs en France et à l'international ; et
- Le plein effet des mesures engagées en 2015

### 1.4 Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

#### 1.4.1 *Administration et contrôle de la Société*

La Société Seventure Partners a remis sa démission de son mandat d'administrateur en date du 15 février 2016.

Le conseil d'administration du 15 février 2016 a décidé de coopter Monsieur Frédéric Rombaut en qualité d'administrateur de la Société pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir en 2021 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

#### 1.4.2 *Emission et attribution de BSA 2015B*

Le 15 février 2016, le conseil d'administration, agissant conformément à la délégation consentie par l'assemblée générale du 19 juin 2015 à la treizième résolution, a émis et attribué 30.000 BSA 2015B au profit de Messieurs Alexis Delb et Frédéric Rombaut, administrateurs indépendants. Chacun des BSA 2015B émis donne droit à la souscription d'une action ordinaire nouvelle de la Société moyennant un prix d'exercice de 3€ soit 0,05€ de valeur nominale et 2,95€ de prime unitaire, sous réserve

d'ajustement dans les conditions légales et réglementaires. Il est précisé que le prix de souscription d'un BSA 2015B a été fixé à 0,05€.

Les 30.000 BSA 2015B ainsi émis et attribués s'imputent sur le nombre maximum de BSA et de BSPCE pouvant être émis et attribués au titre des résolutions treize à seize de l'assemblée générale susvisée. En conséquence, compte-tenu de l'émission et de l'attribution (i) de 15.000 BSA 2015A et de 135.000 BSPCE 2015A, le 19 novembre 2015 (cf 1.2.6 des présentes), et (ii) des 30.000 BSA 2015B susvisés, le nombre total de BSPCE et/ou de BSA pouvant être émis au titre des résolutions susvisés ne pourra dépasser un plafond global maximum de 70.000 bons.

## 2. GOVERNANCE ET VIE SOCIALE

### 2.1 Conseil d'administration

A la date du présent rapport, la composition du conseil d'administration de la Société est la suivante :

Mandataires sociaux	Fonctions	Nomination	Expiration
<b>M. Tristan Leteurtre</b>	Administrateur	AGM 31/03/2009 Renouvelé par AGM 19/06/2015	A l'issue de AGOA à tenir en 2021 et statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
<b>M. Laurent Lafarge</b>	Administrateur	AGM 29/06/2010	A l'issue de AGOA à tenir en 2016 et statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015
	Président du conseil d'administration	CA 03/04/2015	A l'issue de AGOA à tenir en 2016 et statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015
	Directeur général	CA 25/02/2015	A l'issue de AGOA à tenir en 2016 et statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015
<b>Innovation Capital, représentée par M. Valéry Huot</b>	Administrateur	AGM 31/03/2009 Renouvelé par AGM 19/06/2015	A l'issue de AGOA à tenir en 2021 et statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
<b>M. Alexis Delb</b>	Administrateur	AGM 17/04/2014 Renouvelé par AGM du 19/06/2015	A l'issue de AGOA à tenir en 2021 et statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
<b>M. Frédéric Rombaut</b>	Administrateur	Cooptation par le CA du 15/02/2016 en remplacement de Serventure Partners démissionnaire	A l'issue de AGOA à tenir en 2021 et statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

## 2.2 Informations relatives aux mandataires sociaux

### 2.2.1 *Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux*

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons en **annexe 1** la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice clos le 31 décembre 2015.

### 2.2.2 *Rémunération et avantages en nature versés aux mandataires sociaux de la Société pour l'exercice 2015*

#### 2.2.2.1 Rémunération des mandataires sociaux

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, il a été attribué à Monsieur Tristan Leteurtre au titre de son mandat social de Directeur Général pour la période allant jusqu'au 25 février 2015, date de sa démission:

- 15 000 € bruts annuels au titre de sa rémunération fixe ; et
- 29 598,66 € bruts annuels au titre de sa rémunération variable.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, il a été attribué, à Monsieur Laurent Lafarge au titre de son mandat social de Président Directeur Général au cours de l'exercice 2015 :

- 109 958,25 € bruts annuels au titre de sa rémunération fixe ; et
- 120.000 € bruts au titre de sa rémunération variable.

#### 2.2.2.2 Jetons de présence

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, aucun jeton de présence n'a été versé aux administrateurs de la Société.

#### 2.2.2.3 Opérations sur titre réalisées par les dirigeants et personnes liées

A la date de clôture de l'exercice, les dirigeants et administrateurs détiennent dans le capital de la Société, les participations suivantes :

<b>Actionnaires</b>	<b>Nombre d'actions détenues</b>	<b>Quote-part du capital</b>
<b>Monsieur Laurent Lafarge</b>	<b>89 496</b>	<b>2.93%</b>
<b>Monsieur Tristan Leteurtre</b>	<b>198 000</b>	<b>6.47%</b>
<b>Monsieur Alexis Delb</b>	<b>1</b>	
<b>Seventure Partners</b>	<b>425 044</b>	<b>17.93%</b>
<b>Innovation Capital</b>	<b>697 126</b>	<b>29.77%</b>

#### 2.2.2.4 Comité d'audit

Le conseil d'administration du 2 juin 2014 a mis en place un comité d'audit. Le comité d'audit s'est entretenu avec les commissaires aux comptes le 25 mars 2016 et n'a pas de commentaire particulier sur les comptes 2015.

### **3. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

La Société a opté depuis sa création pour la comptabilisation en charges des frais de recherche et développement.

Pour l'exercice 2015, le montant des frais s'élève à 1 923 K€

### **4. IMPACT DES ACTIVITES DE LA SOCIETE SUR L'ENVIRONNEMENT – ACTIVITES POLLUANTES ET A RISQUES**

Compte tenu de la nature de son activité, la Société n'est pas susceptible d'entraîner un risque environnemental majeur.

### **5. RISQUES ET INCERTITUDES**

#### **5.1 Risques liés à l'activité de la Société**

##### *5.1.1 Risques liés aux formats des flux vidéo*

Dans le cadre de son activité de fournisseur de solutions logicielles permettant d'adapter les flux vidéos aux terminaux de destination, la Société doit être en mesure de :

- traiter tout nouveau format de contenu vidéo ;
- prendre en charge les historiques de ces formats ; et
- s'adapter à toutes les méthodes d'encryption.

Si les équipes R&D de la Société sont parvenues jusqu'à présent à anticiper et traiter ces évolutions, la Société ne peut garantir qu'elle parviendra à rendre ses solutions logicielles compatibles aux évolutions à venir. Si de telles adaptations génèrent à l'avenir un coût trop important ou ne pourraient être réalisées, cela pourrait avoir un impact significatif défavorable sur l'activité de la Société, son résultat opérationnel, sa situation financière et ses perspectives.

Plus généralement, le développement par un concurrent d'une nouvelle technologie, intégrant par exemple un format universel ou introduisant un nouveau standard de référence, pourrait rendre inopérants les logiciels et équipements développés par la Société.

Si l'un de ses risques venait à se réaliser, cela pourrait avoir un impact significatif défavorable sur l'activité de la Société, son résultat opérationnel, sa situation financière et ses perspectives.

##### *5.1.2 Risques liés à l'interopérabilité*

Dans tous ses contrats clients, la Société est soumise à des exigences strictes en matière d'interopérabilité des équipements. L'interopérabilité se définit comme la capacité que possède un produit ou un système, dont les interfaces sont intégralement connues, à fonctionner avec d'autres produits ou systèmes existants ou futurs, sans restriction d'accès ou de mise en œuvre.

Bien que la Société ait par le passé conclu un nombre important d'accords portant sur l'interopérabilité et qu'elle ait noué des relations techniques avec plusieurs partenaires clés, il existe un risque que la Société ne parvienne plus à rendre ses équipements compatibles avec les équipements de ses clients ou d'autres partenaires technologiques (encodeurs, encryptions/DRM, Middleware, etc..).



Si la Société ne parvenait pas à remplir ses exigences d'interopérabilité, cela pourrait nuire de manière significative à ses relations contractuelles avec ses clients et ainsi avoir un impact défavorable significatif sur ses perspectives de marché et son activité.

#### *5.1.3 Risques liés à la fiabilité et à la sécurité des logiciels*

##### **Risques liés aux erreurs et défauts des logiciels :**

Les solutions logicielles offertes (ou en développement) intègrent des éléments complexes d'ingénierie qui pourraient receler des erreurs ou des défauts. De telles erreurs pourraient n'être détectées qu'après leur exploitation, lors de leur première installation ou à l'occasion de la sortie de nouvelles versions et mises à jour.

Dans la mesure où les logiciels de la Société sont souvent utilisés dans des environnements opérationnels impliquant plusieurs millions de transactions individuelles, toute perte causée par une erreur ou un défaut, notamment de performance, pourrait conduire à prendre des mesures correctives entraînant des surcoûts importants et à augmenter le coût de maintenance des logiciels considérés.

Si l'un de ces risques venait à se réaliser, ces défauts pourraient entacher la réputation de la Société et éventuellement entraîner la perte de clients et/ou d'opportunités commerciales ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires de la Société.

Par ailleurs, certains clients pourraient tenter une réclamation en dédommagement du préjudice subi du fait de leur utilisation et des dommages causés sur le développement de leur activité. Une telle action en responsabilité contre la Société, même si elle n'aboutissait pas, pourrait s'avérer longue, coûteuse en frais de défense et avoir des effets négatifs sur l'image et la situation financière de la Société.

##### **Risques liés à la sécurité des logiciels et systèmes d'information :**

La Société évolue sur un marché marqué par une grande rapidité des évolutions technologiques, qui l'expose de manière continue aux risques de piratage informatique ou industriel, de même qu'à des attaques de virus informatiques ou des « bugs » informatiques pouvant perturber le bon fonctionnement de ses systèmes et logiciels et de ceux installés chez ses clients, ce qui pourrait lui causer des dommages importants.

Si l'un des événements décrits ci-dessus venait à se produire, les dommages, pertes ou retards qui en résulteraient pourraient avoir un impact significatif défavorable sur l'activité de la Société, son résultat opérationnel, sa situation financière et ses perspectives.

#### *5.1.4 Risques liés aux perspectives d'évolution des modèles de rémunération*

Une part importante du chiffre d'affaires de la Société est effectuée dans le cadre de la vente de licences dont le prix est fonction de la capacité de diffusion choisie auprès d'un nombre d'utilisateurs maximum simultanés, des formats, du débit des flux sélectionnés ainsi que du type de service (Live TV, vidéo à la demande, etc...). Des paiements complémentaires sont dus en cas de modification de l'une de ces variables.

Toutefois, la Société pourrait dans le futur faire évoluer ses modalités de rémunération, notamment vers des offres « *Software as a Service* » dites « SaaS » pour ses clients. Une offre SaaS consisterait à

offrir un accès aux solutions Anevia sous forme d'abonnement annuel, afin d'améliorer la récurrence du chiffre d'affaires.

Par ailleurs, le modèle de rémunération pourrait aussi évoluer vers une rémunération basée sur une redevance mensuelle fonction uniquement du nombre d'utilisateurs (de type pay as you go) afin d'améliorer la productivité, la récurrence et la croissance du chiffre d'affaires.

Dans l'hypothèse où une évolution des modèles de rémunération serait mise en œuvre, certains des clients de la Société pourraient ne pas vouloir les adopter, ce qui pourrait avoir un impact défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou son chiffre d'affaires.

## 5.2 Risques liés au marché

### 5.2.1 *Risques liés à la croissance du marché*

#### **Le segment « Entreprise »**

La Société réalise au 31 décembre 2015, 50% de son chiffre d'affaires sur le segment de clients dit « Entreprise » c'est-à-dire auprès d'entreprises, de sièges sociaux, d'hôtels, d'hôpitaux, de maisons de retraite mais aussi de résidences de tourisme, de prisons ou de campus étudiants.

Or, ce segment de clientèle est fortement concurrencé par les nouveaux objets de consommation de flux vidéo (tablettes, smartphone,...). Si ces risques venaient à se réaliser, cela pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité de la Société, son chiffre d'affaires, ses résultats, sa situation financière et son développement.

#### **Le segment « Télécom/Média »**

Par ailleurs, sur le segment « Télécom/Média », sur lequel la Société réalise 50% de son chiffre d'affaires au 31 décembre 2015, l'activité de la Société est intimement liée à ces nouveaux modes de consommation de contenu multimédias.

La Société est en effet dépendante de la consommation audiovisuelle des consommateurs finaux. Si cette consommation venait à stagner ou à décroître, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

### 5.2.2 *Risques liés à la pénétration du marché*

#### **Risques de dépendance à l'égard des clients**

La contribution du plus important client de la Société s'est élevée à 9,4% des montants facturés (incluant les ventes directes et indirectes) au 31 décembre 2015, montant tout à fait comparable à 2014.

En outre, le montant cumulé facturé aux dix premiers clients de la Société s'est élevé à 50% des montants facturés au 31 décembre 2015, ce qui représente à peu près le même pourcentage qu'en 2014 (45%). Parmi ces 10 premiers clients se trouvent 3 nouveaux clients pour lesquels la Société n'avait pas émis de facture en 2014.

A la date du rapport, même si les clients les plus importants de la Société varient d'une année sur l'autre, la Société estime être, compte tenu de sa taille, dépendante d'un petit nombre de clients significatifs.

La stratégie de développement de la Société consistant à accélérer ses ventes indirectes devrait lui permettre d'élargir et de diversifier sa base de clientèle. Si cette diversification ne se concrétisait pas, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

### **Risques liés à la conquête de nouveaux clients**

La Société travaille à ce jour avec de nombreux clients de toute taille. Sa stratégie de développement consiste notamment à conquérir de nouveaux clients auprès de la clientèle Télécom/Média, en particulier parmi la clientèle des opérateurs Telecom Tier1 et Tier2 mais aussi des intégrateurs, en France, en Europe, aux Etats-Unis.

Si la Société ne parvenait pas à développer de relations commerciales avec les clients « Grands comptes », notamment en matière d'opérateurs de télécommunications et d'intégrateurs, cela aurait un effet défavorable significatif sur l'activité de la Société, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

### **Risques liés à l'accès aux clients**

Dans le cadre de ses offres « Entreprise », la Société commercialise ses solutions via des intégrateurs globaux (le Groupe Hoist par exemple), qui sont les cocontractants directs des groupes hôteliers ou hospitaliers. Or, le nombre de ces intégrateurs dans le monde est relativement limité. L'essentiel des ventes de la société sur le marché « Entreprises » a été réalisé en 2015 via des intégrateurs.

La fin d'une relation commerciale avec l'un de ces intégrateurs priverait donc la Société de son accès à de nombreux clients, ainsi que d'une part significative de son chiffre d'affaires.

Sur le plan technologique, dans les activités « Télécom/Média » et « Entreprise », la Société a noué des alliances avec de grands éditeurs et fournisseurs d'outils de développement, de briques technologiques et de partenaires techniques.

Si la Société ne parvenait pas à maintenir ces alliances, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité de la Société, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

#### *5.2.3 Risques liés à l'environnement concurrentiel*

Le marché auquel les logiciels et services de la Société sont destinés se caractérise par une vive concurrence et une rapide évolution technologique et de l'offre. La Société est en concurrence avec un large éventail de sociétés de toute taille, offrant divers systèmes d'optimisation de CDN ou de Cloud DVR, ou bien encore d'ORIGIN/PACKAGER. Certains concurrents jouissent d'une plus longue présence sur le marché que celle de la Société, et leurs moyens financiers et techniques ainsi que leurs ressources en matière de développement et de commercialisation de leurs logiciels sont parfois supérieurs à ceux de la Société.

La Société estime bénéficier de solides barrières à l'entrée :

- Une technologie nécessitant 150 années hommes de développement informatique.
- Une forte intégration à l'écosystème de la diffusion de vidéos. Sur ses 10 années d'existence, Anevia a capitalisé une expertise unique sur les spécifications du marché (formats vidéo, résolution, encryptage, spécifications des terminaux, évolutions et mises à jour...) et a tissé des relations étroites avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème. Ainsi, 16 modèles d'encodage et 11 modèles de DRM (encryptage) ont été intégrés en collaboration avec des partenaires encodeurs et encrypteurs. Par ailleurs, Anevia a conclu des accords avec plusieurs constructeurs TV, dont LG pour le support natif de la technologie d'encryption pro:idium.
- La technologie ViaMotion Packager, qui est en production depuis 3 ans chez plusieurs clients, présentant de nombreux avantages concurrentiels.

Si la Société considère qu'elle dispose d'atouts déterminants pour assurer le succès de sa stratégie, son environnement concurrentiel pourrait la conduire à ne pas atteindre ses objectifs, auquel cas son activité et ses résultats d'exploitation pourraient en être négativement affectés.

Par ailleurs, des opérations de consolidation pourraient favoriser l'émergence de concurrents à l'assise financière plus importante que celle de la Société. En outre, la part de marché et les résultats financiers de la Société pourraient être réduits du fait d'un environnement compétitif accru sur son marché. Ainsi, l'arrivée d'un ou plusieurs concurrents pourrait affecter la part de marché de la Société sur l'ensemble des prestations offertes.

Ceci pourrait avoir différents effets défavorables tels qu'une pression sur les prix ou une augmentation des efforts commerciaux, et en conséquence avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires de la Société.

#### 5.2.4 Risques fournisseurs

##### **Risques liés à l'approvisionnement de hardware pour le segment « Entreprises »**

La Société s'approvisionne en équipements *hardware* (serveurs équipés de cartes électroniques standards, clés USB, CD-Rom, etc), auprès de divers fournisseurs (intervenant généralement en qualité de revendeurs de produits assemblés) et prestataires, dans le cadre des offres qu'elle destine au segment « Entreprises ».

Si la Société dépend de la qualité des produits et services rendus par un nombre limité de fournisseurs, elle estime que son risque de dépendance vis-à-vis d'eux est faible car les matériels achetés sont des produits standards, commandés en petites quantités et pour lesquels la Société a d'ores et déjà identifié d'autres alternatives d'approvisionnement.

Toutefois, si l'un de ces fournisseurs mettait fin à ses relations d'affaires avec la Société dans un délai court ou, venait à modifier ses quantités ou ses conditions de livraison, cela pourrait affecter la capacité de la Société à livrer ses produits à ses clients dans les délais et en quantité suffisante, impacter ses ventes et, plus généralement, nuire à ses relations commerciales. Ces éléments pourraient avoir un impact sur son activité, sa situation financière et ses perspectives.

##### **Risques liés aux évolutions hardware**

La Société doit faire face à une pression concurrentielle permanente et est amenée à faire évoluer ses équipements *hardware* pour disposer, à court et moyen terme, d'une offre compétitive et plus facile à déployer et maintenir à l'échelle mondiale. Ainsi, la Société dépend de la capacité de ses fournisseurs à faire évoluer ses équipements vers des cartes, châssis et autres composants plus compétitifs avec notamment le recours à des châssis standards du marché. Si les fournisseurs étaient dans l'incapacité à proposer des nouveaux équipements plus économiques et standards, le manque de compétitivité et les coûts financiers qui en résulteraient pourraient avoir un impact important sur l'activité de la Société, son résultat opérationnel, sa situation financière et ses perspectives.

##### **Risques liés aux stocks**

La Société a conclu différents contrats avec des fournisseurs qui lui permettent de s'approvisionner en produits composants le *hardware* qu'elle revend. Ces contrats définissent les modalités d'achat des produits et équipements qui sont nécessaires à l'activité de la Société.

Dans certains de ces contrats, la Société s'engage à commander à son fournisseur une quantité minimum de produits. Si le chiffre d'affaires du segment « Entreprises » venait à diminuer fortement, la Société se verrait contrainte d'acquérir du matériel et de constituer des stocks de *hardware* dont elle devrait organiser la revente.

Si un tel évènement venait à se produire, les coûts financiers qui en résulteraient pourraient avoir un impact important sur l'activité de la Société, son résultat opérationnel, sa situation financière et ses perspectives.

#### **Risques liés aux taux de change**

La plupart de ses fournisseurs d'approvisionnement en dollars américains, la plupart des contrats fournisseurs incluent donc une clause de variation de prix en fonction de la variation de la parité euro/dollars.

En cas de forte hausse du dollar, les coûts financiers qui en résulteraient pourraient avoir un impact important sur l'activité de la Société, son résultat opérationnel, sa situation financière et ses perspectives.

### 5.3 Risques liés à la Société

#### *Risques liés à la sécurité des systèmes d'informations de la Société*

En raison de son activité, la Société est exposée de manière continue aux risques de piratage informatique ou industriel, de même qu'à des attaques de virus informatiques ou des « bugs » informatiques pouvant perturber son bon fonctionnement.

De tels évènements peuvent également entraîner un retard dans la réalisation de projets ou la remise d'offres commerciales le temps de rapatrier les données sauvegardées et de remettre les systèmes dans leur état initial de fonctionnement et pourraient avoir un impact négatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives d'Anevia.

Malgré les précautions prises, il n'est pas possible de garantir le fonctionnement ininterrompu ou la sécurité totale de ces systèmes. Aucune assurance ne peut être donnée que la Société ne sera pas victime de virus informatiques, de « bugs » informatiques, de piratage ou, plus généralement, qu'elle ne subira aucune défaillance de ses systèmes d'information et de sauvegarde. Si la Société s'est dotée de dispositifs de sécurité, notamment de protections anti-intrusion, d'une redondance des stockages de données et d'un accès limité aux informations critiques et sensibles, il ne peut être certain que le recours à ces mesures sera suffisant pour la protéger efficacement.

Si l'un des événements décrits ci-dessus venait à se produire, les dommages, pertes ou retards qui en résulteraient pourraient avoir un impact significatif défavorable sur l'activité de la Société, son résultat opérationnel, sa situation financière et ses perspectives.

### 5.4 Risques juridiques

La Société n'est pas exposée à des risques juridiques spécifiques en dehors de ceux afférents à la propriété intellectuelle et à sa responsabilité civile de manière générale.

#### *5.4.1 Risques liés aux droits de propriété intellectuelle*

#### **Risques liés à la création de logiciels originaux**

En matière de propriété intellectuelle, les biens immatériels de la Société sont composés essentiellement de logiciels et les documentations afférentes, protégés au titre du droit d'auteur. S'agissant des logiciels créés par les salariés, la Société bénéficie des dispositions de l'article L.113-9 du Code de la propriété intellectuelle.

Comme tous les acteurs de l'industrie du logiciel, la Société est exposée aux problématiques de contrefaçon de ses œuvres. Pour limiter ce risque, la Société a mis en place des solutions techniques différentes: mesures de protections techniques (anti-copie) sur certains supports physiques de ses logiciels, notamment pour les produits édités, système d'activation par clé unique, ou combinaison de ces méthodes entre elles ou avec d'autres méthodes de protection des œuvres.

De même, la rapidité des évolutions technologiques permet de limiter le risque de contrefaçon: le temps nécessaire à la répllication *logiciel* (contenant les lignes de codes) et du *matériel* (sans lequel le *logiciel* ne peut être utilisé) prendrait un temps tel que le produit contrefaisant serait déjà quasiment obsolète.

Enfin, dans certains contrats il est précisé que sur demande des clients, les logiciels de la Société pourront faire l'objet d'un dépôt auprès d'un tiers séquestre, tel que l'Agence pour la Protection des Programmes ou toute autre agence similaire, afin de sécuriser les créations (preuve de la date de la création, étendue de la création, titularité des droits).

La Société a ainsi mis en place différents moyens pour protéger ses logiciels originaux. Toutefois, la Société ne peut garantir que les dispositions mises en place en vue de protéger ses droits de propriété intellectuelle empêcheront le détournement ou l'utilisation illicite de son savoir-faire par des tiers, ou que ses concurrents ne développeront des technologies similaires aux siennes.

La survenance de l'un de ces événements pourrait avoir un impact défavorable significatif sur l'activité, le chiffre d'affaires, les résultats, la situation financière ou le développement de la Société.

Enfin, la Société s'est vue concéder par plusieurs partenaires le droit d'exploiter différentes lignes de code dans le cadre de licence non exclusives, dont le renouvellement ne peut être garanti. Certains modules contribuant à la différenciation des produits offerts par la Société intègrent ces « briques technologiques ».

Dans l'hypothèse où ces contrats prendraient fin et où la Société viendrait à perdre le droit d'exploiter ces logiciels, à ne pas être en mesure d'acquérir leur propriété ou à se voir attribuer une licence d'exploitation plus onéreuse, cela pourrait avoir un impact défavorable significatif sur l'activité, les résultats et les perspectives de la Société.

### **Risques liés à l'utilisation des logiciels sous licence « Open Source » (ou logiciels libres)**

La Société peut être amenée à utiliser des logiciels provenant de tiers, en particulier, des logiciels sous licence « *Open Source* ». L'équipe de développeurs de la Société peut utiliser ces logiciels pour réduire le temps et le coût de développement.

En principe, l'utilisateur de logiciels libres doit se conformer aux conditions d'utilisation prévues dans le contrat de licence. En particulier, certains logiciels libres, dont les auteurs ont souhaité qu'ils demeurent libres de droit, peuvent (i) être utilisés, modifiés, redistribués librement et également (ii) être « contaminants ». Dès lors, la diffusion/distribution du logiciel final incorporant le logiciel libre, doit elle-même être libre de droit, afin de protéger les travaux effectués par l'ensemble des développeurs / programmeurs contre toute appropriation privative.

Or, le logiciel final développé par la Société est composé de briques propriétaires et de briques « *Open Source* » dont l'assemblage permet le développement d'un logiciel final non contaminé et donc non exploitable par des tiers, en l'absence de licence consentie par la Société.

En dépit des mesures internes de contrôle, la Société ne peut garantir qu'à l'avenir aucun de ces logiciels ne sera contaminé par des logiciels libres. Si un tel risque venait à se réaliser, cela pourrait avoir un effet négatif sur l'activité de la Société.

### **Risques liés aux clauses contractuelles incluses dans les contrats avec les Partenaires**

La Société peut être amenée dans le cadre de conclusions de contrat cadres avec ses partenaires ou de contrats concernant les projets clients à accepter des pénalités associées aux engagements pris. La Société essaie autant que faire se peut de limiter ces engagements, mais certains clients ou partenaires imposent de plus en plus d'engagements se traduisant par des clauses de pénalités.

S'il s'avérait que la responsabilité de la Société pouvait être engagée sur certains contrats comportant des clauses de pénalité, ces dernières pourraient avoir un impact défavorable significatif sur les résultats et les perspectives de la Société.

## **5.5 Risques financiers**

### **5.5.1 *Risques spécifiques liés aux pertes prévisionnelles***

Après avoir enregistré des pertes nettes de 2008 à 2012 et atteint l'équilibre en 2013, la Société est conduite à constater de nouvelles pertes en 2014 et en 2015.

Malgré un plan de réduction des coûts entamé par la Société en 2015, cette dernière pourrait connaître de nouvelles pertes au cours des prochaines années, au fur et à mesure que ses activités de recherche et développement et commercialisation se poursuivront, en particulier du fait :

- de ses activités de recherches et développement et, peut-être, de l'acquisition de nouvelles technologies, produits ou licences ; et
- du recrutement de nouvelles compétences, notamment dans le domaine commercial.

L'augmentation de ces dépenses pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

### **5.5.2 *Risques liés au crédit impôt recherche et au crédit impôt Innovation***

Pour financer ses activités, la Société a également opté pour le Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») et le Crédit d'Impôt Innovation (« CII »). Le CIR et le CII sont des aides fiscales destinées à encourager les efforts des entreprises en matière de Recherche et Développement (R&D) et d'Innovation. Ils prennent la forme d'une réduction d'impôt calculée en fonction des dépenses de R&D et d'Innovation engagées par l'entreprise.

Ouvrent droit au CIR les dépenses affectées à la réalisation d'opérations de recherche scientifique et technique, qu'il s'agisse de recherche fondamentale, de recherche appliquée ou d'opérations de développement expérimental. Ces dépenses sont limitativement énumérées par la loi. Elles incluent, notamment, les salaires et traitements, les amortissements du matériel de recherche, la veille technologique et les frais de propriété intellectuelle.

Le crédit d'impôt innovation est une mesure fiscale réservée aux PME. Ces dernières peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt de 20 % des dépenses nécessaires à la conception et/ou à la réalisation de prototypes ou d'installations pilotes d'un produit nouveau, au sens de la définition fiscale

Depuis 2004, Anevia engage des dépenses de R&D et comptabilise des créances de CIR. Pour la 1<sup>ère</sup> fois en 2015, Anevia a engagé de dépenses d'Innovation et a comptabilisé une créance de CII. Anevia étant une PME au sens communautaire et dans la mesure où elle ne peut imputer ses créances sur des impôts, le remboursement des créances est demandé chaque année. Ainsi pour l'année 2014, le montant de la créance remboursée était de 537 247 €. Le montant cumulé des 2 créances de CIR et de CII comptabilisé pour 2015 est de 315 095 €.

Le remboursement effectif des créances de CIR et de CII ne garantit pas leur non remise en cause par l'administration qui peut toujours contrôler les montants déclarés sur les 4 dernières années.

La remise en cause de ces créances par l'administration pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière et ses résultats.

### 5.5.3 *Risque de liquidité*

Depuis sa création, la Société a financé sa croissance par des augmentations de capital, l'obtention de subventions et aides publiques à l'innovation et le remboursement de créances de Crédit Impôt Recherche. En 2014 et 2015, la Société a fait appel à deux emprunts FEI d'un montant de 500 000 € pour celui contracté en 2014 et de 900 000 € contracté en 2015. La société a également contracté un prêt PTZI en 2015.

Par conséquent, la Société est désormais exposée à un risque de liquidité résultant de la mise en œuvre éventuelle de clauses de remboursement anticipé de ces emprunts.

### 5.5.4 *Risques de marché (taux d'intérêt, change)*

#### Change :

La Société réalise une partie de son chiffre d'affaires en dehors de la zone euro, les facturations en devise s'effectuant en dollar.

Pour l'exercice 2015, la Société a comptabilisé une provision pour perte de change relative principalement à des créances clients en dollar américain pour un montant de 10 K€ (en comparaison, il n'y avait pas de perte de change sur les créances clients en 2014).

En contrepartie, la baisse du dollar a été favorable pour toutes les charges de la filiale Anevia Inc aux Etats-Unis.

Enfin, malgré le fait que la majorité des contrats d'achat des composants vendus à ses clients sont établis en Euro, la plupart de ces contrats contiennent des clauses d'indexation sur le dollar.

Le chiffre d'affaire réalisé en USD tend donc à compenser les dépenses effectuées en USD, atténuant ainsi les risques liés aux variations du dollar dans un sens ou dans l'autre.

#### Taux d'intérêts :

Au bilan de la Société figurent deux emprunts à l'innovation accordés par BPI France pour un total de 1 400 K€. Ces prêts sont assortis d'un différé d'amortissement et les taux applicable à chaque somme décaissée pour le remboursement sont indexés sur la variation du TME (taux moyen mensuel de rendement des emprunts d'état à long terme).

La Société dispose d'un contrat d'affacturage conclu avec Cofacredit. A ce titre, elle dispose d'une réserve de financement s'élevant au 31 décembre 2015 à 277 K€, figurant dans sa trésorerie



disponible. Le taux d'intérêt s'appliquant en cas d'utilisation de cette réserve de financement est égal à la moyenne mensuelle de l'Euribor 3 mois majorée de 1,3%. Une augmentation de 1% de l'Euribor 3 mois pourrait engendrer un coût annuel supplémentaire de 2.7 K€.

#### 5.5.5 *Risque relatif à la gestion de la trésorerie*

La Société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie et équivalents comprennent les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par la Société.

Au 31 décembre 2015, la trésorerie et équivalent de trésorerie détenus par la Société s'élevaient au total à 2.725 K€.

#### 5.5.6 *Risques liés aux impayés ou à la solvabilité des clients de la Société*

La politique de recentrage de ses activités sur certaines zones géographiques a permis à la Société de réduire ce risque mais elle reste toutefois toujours exposée aux risques d'insolvabilité de ses clients.

## 6. **ELEMENTS FINANCIERS**

### 6.1 Présentation du compte de résultat

Les chiffres significatifs du compte de résultat sont les suivants :

COMPTE DE RESULTAT	2014	2015
Chiffre d'affaires net	8 516 007€	7 529 232€
Résultat d'exploitation	-4 431 697 €	-5 171 740 €
Résultat financier	15 700€	38 824€
Résultat exceptionnel	-36 814 €	- 514 218 €
Résultat net	= 3 893 023 €	= 5 308 850 €

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le chiffre d'affaires s'est élevé à 7 529 232 € contre 8 516 007 € l'exercice précédent.

Le montant des produits d'exploitation s'élève à 8 445 441 contre 9 195 383€ pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 3 786 726 contre 3 449 171 € pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 1 796 825 € contre 1 595 038 € pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 51,4 personnes contre 51 au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 13 617 181 contre 13 627 080€ pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à (5 171 740) € contre (4 431 697) € pour l'exercice précédent.

Tenant compte du résultat financier de 38 824€, le résultat courant avant impôts s'établit à (5 132 915) € contre (4 415 997) € pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel ressort à (514 218) contre (36 814) € au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un produit d'impôt sur les sociétés de 338 283 €, l'exercice clos le 31 décembre 2015 se traduit par une perte de 5 308 850€ contre une perte de 3 893 023 € au titre de l'exercice précédent.

## 6.2 Présentation du bilan

### 6.2.1 *Evolution de l'actif*

ACTIF IMMOBILISE (en €)	31.12.2015	31.12.2014
Immobilisations incorporelles nettes	102 448 €	143 291 €
Immobilisations corporelles nettes	401 158 €	314 959 €
Immobilisations financières	175 310 €	222 327 €
<i>dont titres de participations</i>	75 €	75 €
<i>dont créances rattachées à des participations</i>	0€	0€
<i>dont prêts</i>	0 €	0 €
<i>dont autres immo. financières</i>	175 235 €	222 252 €
<b>TOTAL</b>	<b>678 916 €</b>	<b>680 578 €</b>

ACTIF CIRCULANT (en €)	31.12.2015	31.12.2014
Stocks et encours	559 777 €	369 865 €
Avances et acomptes versés sur commande	27 446 €	69 788 €
Créances clients et comptes rattachés	1 560 240€	2 516 963€
Autres créances	1 867 842€	1 658 655€
Valeurs mobilières de placement	0 €	0 €
Disponibilités	2 724 871€	2 589 778 €
Charges constatées d'avance	51 144 €	217 808 €
Capital appelé non versé	13 070 €	0 €
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>6 804 390 €</b>	<b>7 422 857 €</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>7 493 560€</b>	<b>8 103 974€</b>

### 6.2.2. Evolution du passif

PASSIF (en €)	31.12.2015	31.12.2014
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
- Capital social ou individuel	152 900€	124 565€
- Primes d'émission, de fusion	13 600 418 €	12 001 391€
- Réserve légale	12 375 €	12 375 €
- Réserves statutaires et autres	5 365 €	5 365 €
- Réserves réglementées	0 €	0 €
- Report à nouveau	(9 346 550) €	(5 453 527)€
- Résultat de l'exercice	(5 308 850) €	(3 893 023)€
<b>TOTAL</b>	<b>(884 341) €</b>	<b>2 797 146 €</b>
Avances conditionnées	500 000 €	517 000 €
<b>PROVISIONS</b>		
- Provisions pour risques	10 254 €	539 €
<b>TOTAL</b>	<b>510 254 €</b>	<b>517 539 €</b>

<b>DETTES</b>		
- Emprunts obligataires convertibles	0 €	0 €
- Dettes auprès des établissements de crédit	2 513 333 €	500 000 €
- Concours bancaires courants	0€	3 484 €
- Emprunts et dettes financières diverses	238 573€	238 573€
- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	163 753 €	36 733 €
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 584 402 €	1 785 348 €
- Dettes fiscales et sociales	1 944 612€	1 083 129€
- Dettes sur immo. et comptes rattachés	0 €	82 378 €
- Autres dettes	184 619 €	109 247 €
- Produits constatés d'avance	1 235 751 €	902 247 €
- Ecart de conversion passif	2 606 €	48 148 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 867 648 €</b>	<b>4 789 289 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 493 560€</b>	<b>8 103 974€</b>

### 6.3 Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 5 308 850 €, et décider d'affecter ladite perte en totalité, au compte « report à nouveau », ce qui aurait pour effet de porter le solde débiteur de ce compte de – 9.346.550 € à – 14 655 400 €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de – 884 341 €.

Les capitaux propres étant inférieurs à la moitié du capital social, nous vous rappelons que nous proposerons à l'assemblée générale extraordinaire de décider conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société et de noter que les capitaux propres devront être reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social au plus tard à la clôture de l'exercice 2017.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

#### 6.4 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102, alinéa 2, du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices figure en **annexe 2** du présent rapport.

#### 6.5 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 *quater* et 223 *quinquies* du Code général des impôts, nous vous informons qu'aucune dépense et charge visée à l'article 39-4 dudit Code n'a été engagée au cours de l'exercice écoulé.

#### 6.6 Délais de paiement des fournisseurs

Conformément aux dispositions des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance.

Conformément à la loi, la décomposition par échéance du solde des dettes fournisseurs, factures non parvenues incluses, soit 1 584 401 € au 31 décembre 2015 contre 1.785.348 € au 31 décembre 2014, ressort à :

Exercice clos le	Dettes Fournisseurs (en €) – Factures (F)				Total
	F < 30 jours	30 jours < F < 45 jours	45 jours < F < 60 jours	F > 60 jours	
31/12/2014	731.991 €	332 327 €	721 030 €	0 €	1.785.348 €
31/12/2015	786 112 €	101 099 €	439 960 €	257 228 €	1 584 401 €

Parmi les dettes supérieures à 60 jours, figurent des dettes dont le délai de paiement a été négocié pour un montant de 173 K€. Parmi ces dettes figurent également des dettes faisant l'objet d'un litige qui n'a pas été résolu au 31 décembre 2015 empêchant leur paiement à l'échéance : le montant de ces dettes s'élevait à 83 K€.

#### 6.7 Endettement de la Société

Au 31 décembre 2015, l'endettement de la Société ressort à 7 865 042 contre 4 741 141€ au 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2015 :

**DETTES FINANCIERES**

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 513 333 €
Emprunts et dettes financières divers	238 573 €
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	163 753 €

**DETTES D'EXPLOITATION**

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 584 402 €
Dettes fiscales et sociales	1 944 612 €

**DETTES DIVERSES**

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	184 619 €

**COMPTES DE REGULARISATION**

Produits constatés d'avance	1 235 751 €
-----------------------------	-------------

**Total des dettes 7 865 042 €**

Au 31 décembre 2014 :

**DETTES FINANCIERES**

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	503 484 €
Emprunts et dettes financières divers	238 573 €
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	36 733 €

**DETTES D'EXPLOITATION**

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 785 348 €
Dettes fiscales et sociales	1 083 130 €

**DETTES DIVERSES**

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	82 378 €
Autres dettes	109 248 €

**COMPTES DE REGULARISATION**

Produits constatés d'avance	902 247 €
-----------------------------	-----------

**Total des dettes 4 741 141 €**

L'augmentation des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit est dû au versement de 2 prêts octroyés par la BPI :

- PTZI de la BPI pour un montant de 1 100 000 € pour financer son projet : « développement d'une solution d'enregistrement video digital dans le cloud et multi écrans ». Le versement a été effectué début octobre 2015, le premier remboursement est prévu en juin 2018.
- un prêt Innovation FEI d'un montant de 900 000€ pour le financement des dépenses immatérielles liées au lancement industriel et commercial d'une innovation. Le versement de ce prêt a été effectué en décembre 2015 et le premier remboursement est prévu le 31 mars 2018. Ce prêt est assorti d'un gage en espace d'un montant de 45 K€ comptabilisé en immobilisations financières.

La diminution des dettes fournisseurs est principalement due à la réduction de la sous-traitance et notamment à la baisse des frais de gestion financière qui était jusqu'alors externalisés et qui ont été internalisées.

Le ratio des dettes financières par rapport aux capitaux propres ne peut être calculé au 31 décembre 2015 car les capitaux propres sont négatifs. Ce ratio était de 146 % au 31 décembre 2014.

## 6.8 Continuité d'exploitation

Les comptes de l'exercice 2015 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation. En effet, les prévisions de trésorerie établies pour les douze prochains mois font apparaître une situation de trésorerie positive. Elles tiennent notamment compte des éléments suivants :

- La trésorerie disponible au 31 décembre 2015 s'élève à 2 725 K€
- Hypothèse d'encaissement du CIR 2015 en septembre 2016 pour 315 K€

Sur cette base, la société considère que la continuité d'exploitation devrait être assurée durant l'exercice 2016

## 7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous exposons en complément des commentaires ci-dessus, des informations sur les résultats financiers des filiales et des sociétés contrôlées par la Société. Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

### 7.1 Activité des filiales et participations

#### 7.1.1 Anevia Inc

La Société a constitué le 24 septembre 2013 la société Anevia Inc., société de droit américain, dont le siège social est situé à Newark, Etats-Unis. Elle détient 100% du capital et des droits de vote de cette société.

Cette filiale est dédiée au développement des activités commerciales de la Société et sert de bureau de représentation en Amérique du Nord. Cette filiale a embauché une personne au début de l'année 2015 pour développer des partenariats commerciaux avec des partenaires globaux et développer le volant d'affaires sur le territoire Nord Américain. Le directeur des ventes en place et l'avant-ventes en place ont été licenciés durant le 1<sup>er</sup> semestre 2015.

Le chiffre d'affaires de la filiale n'est composé que de la refacturation de l'ensemble de ses frais à Anevia SA selon la méthode du cost plus. L'ensemble des commandes des clients américains est traité par Anevia SA qui rémunère sa filiale américaine par la méthode du cost plus.

Les comptes de la société Anevia Inc. font apparaître les résultats suivants au 31 décembre 2015 :

- Chiffre d'affaires.....	604 434 USD
- Résultat de l'exercice .....	28 782 USD

La société Anevia Inc. emploie 1 salarié au 31 décembre 2015.

#### 7.1.2 Anevia Asia-Pacific Pte. Ltd.

La Société a constitué le 27 septembre 2013 la société Anevia Asia-Pacific Pte. Ltd., société de droit singapourien, dont le siège social est situé à Singapour. Elle détient 100% du capital et des droits de vote de cette société.

La société Anevia Asia-Pacific Pte. Ltd. est dédiée au développement des activités commerciales de la Société et sert de bureau de représentation en Asie et dans le Pacifique. La Société ayant décidé de se reconcentrer sur d'autres zones géographiques, cette société n'abrite plus qu'une seule personne au 31/12/2015 qui quittera la société dans le courant de 2016. Le chiffre d'affaire de la société Anevia Asia Pacific Pte est constitué de la facturation de ses couts à Anevia SA selon la méthode du cost plus.

Les comptes de la société Anevia Asia-Pacific Pte. Ltd. font apparaître les résultats suivants au 31 décembre 2015 :

- Chiffre d'affaires.....	383 582 SGD
- Résultat de l'exercice .....	15 624 SGD

La société Anevia Asia-Pacific Pte. Ltd. emploie 1 salarié au 31 décembre 2015.

#### 7.2 Acquisition et cession de participation

La Société n'a pas acquis ni cédé de participation au cours de l'exercice écoulé.

#### 7.3 Participations croisées

Il n'existe aucune participation croisée.

### 8. RESSOURCES HUMAINES

#### 8.1 Gestion des effectifs

Au 31 décembre 2015, la Société employait 53 salariés de droit français lesquels exerçaient les fonctions suivantes :

### Répartition du nombre de salariés par fonction

	31/12/2015	31/12/2014
Operations	14	17
Sales and marketing	10	16
R&D	17	19
G&A	12	10
<b>Total</b>	<b>53</b>	<b>62</b>
Dont apprentis/contrats professionnels	4	2
Dont CDD	2	0

### Répartition du nombre de salariés par catégorie socioprofessionnelle

	31/12/2015	31/12/2014
Employés et techniciens	5	3
Cadres et mandataires	48	59
<b>Total</b>	<b>53</b>	<b>62</b>

### Répartition du nombre de salariés par tranche d'âge au 31 décembre 2015

	20 à 30 ans	30 à 50 ans	50 ans et plus
Employés et techniciens	5		
Cadres et mandataires	10	33	5
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>33</b>	<b>5</b>

#### 8.2 Politique de rémunération des commerciaux

La rémunération des commerciaux est constituée d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable représentant environ 50% de leur rémunération totale à objectifs atteints.

#### 8.3 Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise/ Bons de souscription d'actions

Le détail des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) et des bons de souscription d'actions (BSA) émis et attribués par la Société figure en **annexe 3** du présent rapport. 4 000 BSA2 ont été exercés au cours de l'exercice pour un montant total de 13 200 € ( cf point 1.2.3 ci-dessus). Aucun autre BSPCE ni BSA n'a été exercé au cours de l'exercice.

#### 8.4 Options de souscription ou d'achat d'actions / Actions attribuées gratuitement

Nous vous informons qu'aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été attribuée aux salariés ou mandataires sociaux de cette dernière au cours de l'exercice.

Nous vous informons également qu'aucune action de la Société n'a été attribuée gratuitement aux salariés ou mandataires sociaux de cette dernière au cours de l'exercice.



## 8.5 Participation des salariés dans le capital de la Société

Aucun accord d'intéressement ou de participation des salariés n'a été mis en place par la Société à la date du présent rapport.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous informons que les salariés de la Société ne détenaient pas au 31 décembre 2015, ni ne détiennent à ce jour, d'actions de votre Société dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de fonds commun de placement d'entreprise ou étant frappées d'incessibilité.

La dernière augmentation de capital proposée aux salariés conformément aux dispositions de l'article L.225-129, alinéa 1 a été rejetée par l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire en date du 19 juin 2015.

## 9. INFORMATIONS PORTANT SUR LES TITRES DE LA SOCIETE : ACTIONNARIAT

### Relations avec les investisseurs individuels

Le site internet [www.anevia-group.com](http://www.anevia-group.com) comprend un volet destiné à la communication financière régulièrement mis à jour. Il permet d'obtenir et de télécharger l'information financière du groupe : Communiqués, comptes annuels et semestriels...

Les internautes ont également la possibilité de poser des questions d'ordre financier au groupe à l'adresse : [investisseurs@anevia.com](mailto:investisseurs@anevia.com)

### Relations avec les investisseurs institutionnels

Les dirigeants sont largement impliqués dans la communication avec les investisseurs, qu'ils rencontrent au long de l'année, principalement sur la place financière de Paris.

Des réunions avec les actionnaires, investisseurs et analystes sont organisées à l'occasion des publications des résultats, opérations financières ou événements importants pour le groupe.

La Direction Administrative et Financière et la Direction Générale de la Société sont à la disposition des actionnaires investisseurs et analystes pour répondre à leurs questions concernant la stratégie du groupe et les résultats publiés.

### 9.1 Capital social

A ce jour, le capital social de la Société, d'un montant de 152.899,70 €, est divisé en 3.057.994 actions de 0,05 € de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives, entièrement libérées, inscrites au nom d'un même actionnaire depuis deux ans au moins ainsi que, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

### 9.2 Opérations effectués par la Société sur ses propres actions

Au 31 décembre 2015, la Société détenait 9.013 actions en propre au travers de son contrat de liquidité avec Gilbert Dupont, pour une valeur au bilan 22 198,87 €

Actions en propre au 31/12/2014	7.248
Achats 2015	120.558
Ventes 2015	118.793
<b>Actions en propre au 31/12/2015</b>	<b>9.013</b>

### 9.3 Répartition du capital social et actions d'auto-contrôle

L'identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% et 95% du capital ou des droits de vote aux assemblées générales est la suivante (en fonction des informations reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce) :

Associés	5%		10%		15%		20%		25%	
	Capital	Droit de vote	Capital	Droit de vote	Capital	Droit de vote	Capital	Droit de vote	Capital	Droit de vote
SEVENTURE PARTNERS					17.95%	19.57%				
INNOVATION CAPITAL									29,81%	32,68%
Tristan Leteurtre	6,48%	7,89%								
Brieux Jeunhomme	7,32%	8,40%								
Damien Lucas	6,35%	7,81%								
Alexis Delattre	6,22%	7,73%								

Aucun associé ne détient, directement ou indirectement, plus de 33,33% du capital ou des droits de vote de la Société.

### 9.4 Modifications intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et de l'exercice ouvert le 1er janvier 2016 dans la composition du capital

	Nombre d'actions mouvementées	Valeur nominale (€)	Capital social (€)
1. Actions composant le capital social au début de l'exercice 2014	2.491.298	0,05	124.564,90
2. Actions émises au cours de l'exercice Augmentation de capital de 28.134,80 € par émission de 562.696 actions nouvelles de 0,05 € de valeur nominale chacune assortie d'une prime d'émission totale de 2,95 € Augmentation de capital de 200 € par exercice de 200 BSA 2	562.696  4.000	0,05  0.05	28.134,80  200
3. Actions composant le capital social en fin d'exercice 2015	3.057.994	0,05	152.899,70
4. Actions composant le capital social à la date du présent rapport	3.057.994	0,05	152.899,70

## 9.5 Titres financiers donnant accès au capital social de la Société

Nous vous indiquons ci-après en **annexe 3** le détail des titres financiers donnant accès au capital de la Société, en cours de validité au 31 décembre 2015 et à la date du présent rapport. Au total, ces titres financiers donnent droit à souscrire, à la date du présent rapport, 208.260 actions nouvelles.

## 10. INDICATIONS SUR L'EVOLUTION DES COURS ET LE MARCHÉ DE L'ACTION AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Mois	Nombre de titres	Plus haut (€)	Plus bas (€)
Janvier	31 488	9,81115	9,35081
Février	25 666	9,69607	9,30285
Mars	97 955	10,40577	5,85984
Avril	54 952	6,12837	5,20768
Mai	19 226	5,37072	5,16932
juin	32 211	5,34195	3,56769
juillet	79 210	3,99	2,86
août	88 361	3,35	2,6
septembre	14 757	2,85	2,55
octobre	71 580	2,95	1,94
novembre	25 638	3	2,5
décembre	25 001	2,71	2,23

## 11. CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L.225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE ET A L'ARTICLE L.225-102-1 DUDIT CODE

### 11.1 Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce

Nous vous demandons d'approuver les conventions suivantes visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et régulièrement autorisées par le Conseil :

- Acte de résiliation du contrat de consulting conclu le 25 avril 2014 entre la Société et la société Magenta (Monsieur Laurent Lafarge) (acte de résiliation autorisé par le conseil d'administration du 25 février 2015).
- Acte de résiliation du contrat de consulting conclu le 25 avril 2014 entre la Société et la société MAD (Monsieur Alexis Delb) (acte de résiliation autorisé par le conseil d'administration du 18 mars 2015).

Nous vous rappelons que ces deux conventions, antérieurement autorisées et conclues se sont poursuivies jusqu'à leur résiliation.

Le contrat de consulting conclu le 25 avril 2014 entre la Société et la société MAD (Monsieur Alexis Delb) a fait l'objet d'une facturation en 2015 pour un montant de 12 375 € correspondant à des prestations de conseil.

Le contrat de consulting conclu le 25 avril 2014 entre la Société et la société Magenta (Laurent Lafarge) a fait l'objet d'une facturation d'un montant total de 19 500 € correspondant à des prestations de conseil.

#### 11.2 Conventions visées aux articles L.225-102-1 du Code de commerce

Conformément au dernier alinéa de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucune convention n'a été conclue entre les dirigeants ou l'un des actionnaires de la Société disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société d'une part, et une société détenue, directement ou indirectement par la Société, à plus de la moitié du capital, d'autre part, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

### 12. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

#### 12.1 Administration

Nous vous rappelons que la composition du conseil d'administration est détaillée au point 2.1 ci-dessus.

Nous vous précisons que les mandats des administrateurs suivants arrivent à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015:

- Monsieur Laurent Lafarge

Nous vous demandons de renouveler le mandat de Monsieur Laurent Lafarge pour une durée de six années, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

D'autre part nous vous demandons de bien vouloir ratifier la cooptation de Monsieur Frédéric Rombaut en qualité d'administrateur suite à la démission de Seventure, faite par le conseil d'administration à titre provisoire le 15 février 2016.

Nous vous demandons de nommer comme administrateur pour une de six années, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 les personnes suivantes :

#### 12.2 Contrôle

Nous vous rappelons que la société Deloitte & Associés (572 028 041 RCS Nanterre) et la société BEAS (315 172 445 RCS Nanterre) ont respectivement été nommés co-commissaires aux comptes titulaire et suppléant par l'assemblée générale ordinaire du 12 mars 2014 pour une durée de 6 exercices, portant sur les exercices clos du 31 décembre 2013 au 31 décembre 2018. Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Nous vous rappelons que les mandats de la société JNB (500 184 205 RCS Nanterre) et de Monsieur Yannick Soussan, co-commissaires aux comptes titulaire et suppléant ont été renouvelés par

l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2015 en tant que co-commissaires aux comptes titulaire et suppléant pour une durée de six années, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

**13. TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DE POUVOIRS ET DE COMPETENCE DONNEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

En application des dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce, nous vous détaillons ci-après en **annexe 4** les délégations de compétence et de pouvoirs en cours de validité accordées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en matière d'augmentation de capital par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

Le renouvellement des délégations est traité dans le rapport du conseil d'administration au titre de la partie extraordinaire de l'assemblée.

**14. INFORMATIONS SUR LES ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE**

Le 28 mai 2014, la Société a conclu une convention de liquidité avec la société Gilbert Dupont (cf. point 1.2.8 ci-dessus).

**15. COMPTES ANNUELS**

Conformément aux dispositions de l'article L.451-1-2-1 du Code monétaire et financier, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 figurent en **annexe 5** au présent rapport.

**16. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Conformément aux dispositions de l'article L.451-1-2-1 du Code monétaire et financier, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015 figure en **annexe 6** au présent rapport.

**17. ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

Conformément aux dispositions de l'article L.451-1-2-1 du Code monétaire et financier, l'attestation du président directeur général de la Société relative au présent rapport est annexée aux présentes.

Votre conseil d'administration vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos commissaires aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Il remercie l'ensemble du personnel pour le concours qu'il a apporté aux diverses activités du groupe.

Le conseil d'administration

## Annexe 1

### Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux durant l'exercice clos le 31 décembre 2015

Nom, prénom des Mandataires sociaux	Mandats et fonctions exercées
<b>M. Laurent Lafarge</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de la Société</li> <li>- Président Directeur Général de la Société</li> <li>- Administrateur de Niji</li> </ul>
<b>M. Tristan Leteurtre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de la Société</li> <li>- Directeur général de la Société (jusqu'au 25 février 2015)</li> <li>- Administrateur de Centrale Recherche SA</li> </ul>
<b>Alexis Delb</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de la Société</li> <li>- Administrateur de MFSP ( DailyShopWindows )</li> </ul>
<b>M. Briec Jeunhomme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de la Société</li> <li>- Salarié de Google</li> </ul>
<b>Seventure Partners représentée par M. Bruno Rivet</b>	<p><b>En tant que représentant permanent de Seventure Partners :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de Microwave Vision</li> <li>- Membre du conseil de surveillance de W4 (jusqu'au 21 juillet 2015)</li> <li>- Administrateur de Scentys</li> <li>- Administrateur de Streamdata.io (ex Motwin)</li> <li>- Membre du conseil de Surveillance de Recommerce Solutions</li> <li>- Membre du conseil de surveillance de Kayentis</li> <li>- Administrateur de Launchmetrics (société américaine)</li> <li>- Administrateur de Prestashop</li> </ul>
<b>Innovation Capital représentée par M. Valéry Huot</b>	<p><b>En tant que représentant permanent d'Innovation Capital :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de la Société</li> <li>- Administrateur de 6Wind</li> <li>- Administrateur d'ASK</li> <li>- Administrateur de Crocus Technology</li> <li>- Administrateur de Crocus Technology International Corp. (CTIC) (Etats-Unis)</li> <li>- Membre du conseil d'administration de DST Holding SAS</li> <li>- Administrateur d'Expway</li> <li>- Administrateur de Roctool (représentant permanent depuis le 04/03/2014)</li> <li>- Administrateur de RSI Holding</li> <li>- Administrateur de Stantum SAS</li> <li>- Membre du Comité Stratégique de Wandercraft SAS depuis le 19/11/2015</li> </ul> <p><b>A titre personnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Directeur Général d'Innovation Capital SAS</li> <li>- Membre du directoire d'Innovation Capital SAS</li> </ul>

**Annexe 2**  
**Tableau des résultats des cinq derniers exercices**

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 2011	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015
<b>I. Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social .....	95 683	95 683	95 683	124 564	152 900
Nombre des actions ordinaires existantes .....	95 683	95 683	95 683	2 491 298	3 057 994
Nombre des actions de préférence (hors BSA Ratchet, BSA Relution, ...)	12 965	12 965	12 965		
<b>II. Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes .....	4 085 543	5 234 485	7 346 879	8 516 007	7 529 232
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions .....	-1 684 324	-1 049 459	-192 253	-3 687 109	-4 631 871
Impôts sur les bénéfices .....	-436 669	-311 894	-378 498	-559 788	-338 283
Participation des salariés due au titre de l'exercice .....	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions .....	-1 327 075	-730 385	42 259	-3 893 023	-5 308 849
Résultat distribué .....					
<b>III. Résultats par action</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions .....	-13,04	-7,71	1,95	-1,26	-1,40
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions .....	-13,87	-7,63	0,44	-1,56	-1,74
Dividende attribué à chaque action .....	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>IV. Personnel</b>					
Effectif salarié moyen	36	39	41	51	51
Montant de la masse salariale de l'exercice .....	2 065 491	2 338 525	2 530 974	3 449 171	3 786 726
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales) .....	979 379	1 053 087	1 183 832	1 595 038	1 796 825

### **Annexe 3**

#### **Titres financiers donnant accès au capital de la Société**

##### **1. Bons de souscription d'actions (BSA)**



Description	Intitulé					
	BSA 2	BSA 3	BSA 4	BSA 5	BSA 6	BSA 2015A
Date d'émission	23-juin-06	29-juin-10	27-juin-11	20-sept-13	14 octobre 2014	19-nov-15
Nombre de BSA initialement émis et attribués	568	1.500	500	1.600	20.100	15.000
Prix de souscription	1 €	0,10 €	0,10 €	0,10 €	0,61 € (5% du prix de l'introduction)	0,15 €
Nombre d'actions acquises sur exercice des BSA	11 360	0	0	0	0	0
Nombre de BSA annulés ou caducs	0	0	0	1.300	5.400	0
Nombre de BSA encore exerçables	0	1.500	500	300	14.700	15.000
Point de départ du délai d'exercice	Date d'émission	Date d'émission	Date d'émission	Date d'émission	Date d'émission	Date d'émission
Date limite d'exercice	31-déc-14	29-juin-20	27-juin-21	20-sept-23	14-oct-19	18-nov-20
Prix d'exercice <sup>(1)</sup>	66 €	146 €	146 €	146 €	12,13 €	3 €
Ratio d'exercice avant introduction en bourse	1 action ordinaire par BSA 2	1 action ordinaire par BSA 3	- jusqu'au 26 juin 2014 : 0,75 action ordinaire par BSA 4 - à compter du 27 juin 2014, 1 action ordinaire par BSA 4	- du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016 : 0,75 action ordinaire par BSA 5 - à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2017 : 1 action ordinaire par BSA 5	NA	NA
Ratio d'exercice après introduction en bourse <sup>(2)</sup>	20 actions ordinaires par BSA 2	20 actions ordinaires par BSA 3	A compter du 27 juin 2014 : 20 actions ordinaires par BSA 3	- du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016 : 15 actions ordinaires par BSA 5 - à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2017 : 20 actions ordinaires par BSA 5	1/12 par trimestre à partir du 14/10/2014 100% à partir du 15/10/2017	1/12 d'action par trimestre d'ancienneté au moment de l'exercice. 1 action ordinaire par BSA6 après 3 ans d'ancienneté dans la Société
Montant nominal de l'augmentation du capital résultant de l'exercice des BSA	568 €	1.500 €	500 €	300 €	735 €	750 €
Dilution maximale en actions issue de l'exercice des BSA en circulation	75 700 actions					

- (1) *Prix d'exercice pour une ou 20 actions ordinaires, selon le ratio d'exercice applicable.*
- (2) *Ajustement du ratio d'exercice résultant de la division par 20 de la valeur nominale unitaire des actions de la Société.*

**2. Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE)**

Descriptions	Intitulé			
	BSPCE 2011	BSPCE 2013	BSPCE 2014	BSPCE 2015A
Date d'attribution	27-juin-11	05-juil-13	14-oct-14	19-nov-15
Nombre de BSPCE initialement émis et attribués	1.380	3.150	55.260	135.000
Nombre d'actions acquises sur exercice des BSPCE	0	0	0	0
Nombre de BSPCE annulés ou caducs	600	1.400	11.000	.0
Nombre de BSPCE attribués et encore exerçables	780	1.750	44.260	135.000
Point de départ du délai d'exercice	1 <sup>er</sup> janvier 2012	1 <sup>er</sup> janvier 2014	14-oct-14	19-nov-15
Date limite d'exercice	1 <sup>er</sup> janvier 2021	31-déc-22	14-oct-19	18-nov-20
Prix d'exercice <sup>(1)</sup>	146 € par action	146 € par action	12,13 € par action	3€ par action
Ratio d'exercice avant introduction en bourse	1 action ordinaire par BSPCE	1 action ordinaire par BSPCE	NA	NA
Ratio d'exercice après introduction en bourse <sup>(2)</sup>	20 actions ordinaires par BSPCE	20 actions ordinaires par BSPCE	1 action ordinaire par BSPCE	1 action ordinaire par BSPCE
Montant nominal de l'augmentation du capital résultant de l'exercice des BSPCE	780 €	1 750 €	2 213 €	6 750 €
Dilution maximale en actions issue de l'exercice des BSPCE en circulation	229 860 actions			

(1) Prix d'exercice pour une ou 20 actions ordinaires, selon le ratio d'exercice applicable.

(2) Ajustement du ratio d'exercice résultant de la division par 20 de la valeur nominale unitaire des actions de la Société.

#### Annexe 4

**Tableau des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital (art. L.225-100 du Code de commerce)**

Résolutions	Objet de la résolution	Montant maximal en euros	Modalités de détermination du prix d'émission	Durée de l'autorisation	Mise en œuvre des délégations au cours de l'exercice
<b>AGOE 17 avril 2014</b> 14 <sup>ème</sup>	Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription et offre au public de titres financiers avec clause d'extension	67.000 € (1)  Clause d'extension permettant d'augmenter le nombre d'actions nouvelles à émettre d'un montant maximal supplémentaire de 15% du nombre d'actions initialement fixé dans le cadre d'une augmentation de capital réalisée sur la base de la 14 <sup>ème</sup> résolution	Se reporter au (2)	26 mois  Soit jusqu'au 16 juin 2016	Conseil d'administration du 2 juin 2014 : constatation de la réalisation définitive de l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de 28.073,90 €, par l'émission de 561.478 actions nouvelles (522.305 Actions Nouvelles et 39.173 Actions Nouvelles Supplémentaires (cf. ci-après l'option de sur-allocation visée à la 17 <sup>ème</sup> résolution) de 0,05 € de valeur nominale chacune assortie d'une prime d'émission unitaire de 12,08 € (soit un prix unitaire par action de 12,13 €), représentant un montant total d'augmentation de capital de 6.810.728,14 €, prime d'émission incluse, consécutive à l'inscription aux négociations et à la première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext.
<b>AGOE 17 avril 2014</b> 18 <sup>ème</sup>	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par	67.000 € (1)	Le conseil d'administration fixe le montant des sommes à incorporer au capital ainsi que le nombre de titres de capital nouveaux à émettre	26 mois  Soit jusqu'au 16 juin 2016	

Résolutions	Objet de la résolution	Montant maximal en euros	Modalités de détermination du prix d'émission	Durée de l'autorisation	Mise en œuvre des délégations au cours de l'exercice
	incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres				
<b>AGOE 19 juin 2015 11<sup>ème</sup></b>	Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce	10% du nombre total d'actions composant le capital social de la Société (à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement)  Le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat d'actions s'élève à 2.000.000 €	Le prix d'achat par action ne pourra pas être supérieur à 10€, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération	18 mois  Soit jusqu'au 18 décembre 2016	Cf. les rachats d'actions effectués dans le cadre du contrat de liquidité et visé à l'article y afférent du rapport de gestion

Résolutions	Objet de la résolution	Montant maximal en euros	Modalités de détermination du prix d'émission	Durée de l'autorisation	Mise en œuvre des délégations au cours de l'exercice
AGOE 19 juin 2015 13 <sup>ème</sup>	Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre et d'attribuer un nombre de BSA correspondant à une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, d'un montant nominal total de 12.500 euros réservée à des salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce	12.500 € (3) (5)	Se reporter au (4)	18 mois  Soit jusqu'au 18 décembre 2016	Conseil d'administration du 19 novembre 2015 : Emission et attribution de 15.000 BSA 2015A (6) Conseil d'administration du 15 février 2016 : Emission et attribution de 30 000 BSA 2015B (6).
AGOE 19 juin 2015 15 <sup>ème</sup>	Autorisation à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre et d'attribuer des BSPCE au profit des membres du personnel salariés et des dirigeants de la Société soumis au régime fiscal des salariés	12.500 € (3) (5)	Se reporter au (7)	18 mois  Soit jusqu'au 18 décembre 2016	Conseil d'administration du 19 novembre 2015 : Emission et attribution de 135.000 BSPCE 2015A (6)
AGOE 19 juin 2015 17 <sup>ème</sup>	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec maintien du droit	Montant nominal maximum des augmentations de capital : 40.000 €  Se reporter au (8)	Le conseil d'administration fixe le montant de l'augmentation de capital, le prix d'émission et le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandé à l'émission	26 mois  Soit jusqu'au 18 août 2018	Conseil d'administration du 1 <sup>er</sup> juillet 2015 : usage de la délégation, émission de 667.000 actions ordinaires nouvelles (« <b>Actions Nouvelles</b> ») à un prix d'émission de 3€ par action (dont 0,05€ de valeur nominale), soit un prix de souscription global de 2.001.000€,

Résolutions	Objet de la résolution	Montant maximal en euros	Modalités de détermination du prix d'émission	Durée de l'autorisation	Mise en œuvre des délégations au cours de l'exercice
	préférentiel de souscription				<p>soit 33.350 € de valeur nominale.</p> <p>Conseil d'administration du 27 juillet 2015 : constatation d'une augmentation de capital, sous réserve de l'émission du certificat du dépositaire, d'un montant total de 1.688.088 €, en ce compris la prime d'émission globale et un montant nominal total de 28.134,80 €, par émission de 562.696 Actions Nouvelles à un prix unitaire de souscription de 3€, en ce compris une valeur nominale de 0,05€</p> <p>➤ <b>Plafond global de 40.000 € diminué de 28.134,80 € : reste 11.865,20 €</b></p>
<b>AGOE 19 juin 2015</b> 18 <sup>ème</sup>	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au profit notamment d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée à l'article	<p>Montant nominal maximum des augmentations de capital : 40.000 €</p> <p>Se reporter au (8)</p> <p>20% du capital social par période d'un an</p>	Se reporter au (9)	<p>26 mois</p> <p>Soit jusqu'au 18 aout 2018</p>	<p>➤ <b>Montant imputé par l'augmentation de capital. Reste 11.865,20 €</b></p>

Résolutions	Objet de la résolution	Montant maximal en euros	Modalités de détermination du prix d'émission	Durée de l'autorisation	Mise en œuvre des délégations au cours de l'exercice
	L.411-2, II du Code monétaire et financier				
<b>AGOE 19 juin 2015</b> 19 <sup>ème</sup>	Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	15% de l'émission initiale, étant précisé que le montant de cette augmentation de capital s'imputera sur le plafond de 40.000€ prévu à la 17 <sup>ème</sup> résolution	Même prix que l'émission initiale	26 mois  Soit jusqu'au 18 aout 2018	

(1) Ces montants sont cumulatifs. Le plafond cumulé maximum autorisé par l'assemblée générale du 17 avril 2014 des augmentations de capital en valeur nominale est fixé à 67.000 euros et, le cas échéant, le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ne pourra pour sa part, excéder 10 millions d'euros.

(2) Le prix d'émission des actions sera déterminé comme suit :

au titre de la ou des augmentations de capital réalisées à l'occasion de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris, le prix d'émission des actions émises directement sera fixé conformément aux pratiques de marché habituelles, comme par exemple, dans le cadre d'un placement global, par référence au prix offert aux investisseurs institutionnels dans le cadre dudit placement global tel que ce prix résultera de la confrontation de l'offre et de la demande selon la technique dite de construction du livre d'ordres développée par les usages professionnels,

postérieurement à l'admission aux négociations et la première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris, le prix d'émission des actions émises directement sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des cinq dernières séances de bourse sur le marché Alternext d'Euronext Paris précédant la fixation du prix de souscription de l'augmentation de capital éventuellement diminuée d'une décote maximum de 30%, après, le cas échéant, correction de cette moyenne en cas de différence entre les dates de jouissance.

(3) Le montant maximum de 12.500 € est commun aux BSA et BSPCE.

(4) Le prix d'émission des BSA sera déterminé par le conseil d'administration de la Société conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables et le prix de souscription des actions résultant de l'exercice des BSA à émettre en application de la treizième résolution de l'assemblée générale du 19 juin 2015 sera déterminé par le conseil d'administration de la Société, étant précisé cependant que ce prix de souscription ne pourra être inférieur (i) à 100% de la moyenne des cours cotés de l'action de la Société sur le marché Alternext d'Euronext à Paris aux vingt (20) séances de bourse précédant la date d'attribution, ou (ii) si la Société a procédé dans les six mois précédant la date d'attribution des bons à une augmentation de capital réalisée en vertu d'une des délégations de compétence conférées au conseil d'administration par les dix-septième et dix-huitième résolutions de l'assemblée générale du 19 juin 2015, au prix d'émission des titres dans le cadre de cette augmentation de capital ou (iii) au prix minimum prévu, le cas échéant, par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de cette délégation.

(5) Ces montants ne sont pas cumulatifs avec les plafonds visés à la 17<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale du 19 juin 2015.

(6) Le Conseil d'administration a émis et attribué :

- le 19 novembre 2015 (i) 15.000 BSA 2015A et (ii) 135.000 BSPCE 2015A, par usage des délégations et autorisations consenties aux 13<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> résolutions de l'assemblée générale du 19 juin 2015, et



- le 15 février 2016, 30 000BSA 2015 B, par usage de la délégation consentie à la 13<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale du 19 juin 2015.

En conséquence de ce qui précède, à ce jour, 70 000 BSA2015 et/ou BSPCE2015 peuvent encore être émis et attribués par le conseil d'administration au titre des 13<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> résolutions de l'assemblée générale du 19 juin 2015.

- (7) Chaque BSPCE donnera droit à une (1) action de la Société d'une valeur nominale de 0,05 euros, à un prix au moins égal (i) à 100% de la moyenne des cours cotés de l'action de la Société sur le marché Alternext d'Euronext à Paris aux vingt (20) séances de bourse précédant la date d'attribution, ou (ii) si la Société a procédé dans les six mois précédant la date d'attribution des bons à une augmentation de capital réalisée en vertu d'une des délégations de compétence conférées au conseil d'administration par les dix-septième et dix-huitième résolutions de l'assemblée générale du 19 juin 2015, au prix d'émission des titres dans le cadre de cette augmentation de capital ou (iii) au prix minimum prévu, le cas échéant, par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de cette délégation.
- (8) Ces montants sont cumulatifs. Le plafond cumulé maximum des augmentations de capital autorisé par l'assemblée générale du 19 juin 2015 en valeur nominale est fixé à 40.000 euros et le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société 5.000.000 d'euros s'applique aux délégations visées aux résolutions dix-sept, dix-huit et dix-neuf de l'assemblée générale du 19 juin 2015.
- (9) Le prix d'émission :
- des actions émises directement sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse sur le marché Alternext d'Euronext à Paris précédant la fixation du prix de souscription de l'augmentation de capital éventuellement diminuée d'une décote maximum de 20%, après, le cas échéant, correction de cette moyenne en cas de différence entre les dates de jouissance ;
  - des valeurs mobilières donnant accès au capital et le nombre d'actions auquel la conversion, le remboursement ou généralement la transformation, de chaque valeur mobilière donnant accès au capital pourra donner droit seront tels que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix de souscription minimum défini à l'alinéa précédent.

Annexe 5  
Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015



Société Anonyme au capital de 152.899,70 euros

Siret : 44881968000043

Code APE : 6202A

**Siège social :**

**79 rue Benoît Malon  
94250 GENTILLY**

**Comptes annuels  
au  
31/12/2015**

## Bilan Actif

Exprimé en €

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2015	31/12/2014
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	164 525	77 506	87 019	12 120
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	51 139	35 710	15 429	131 171
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions	9 155	7 673	1 482	15 018
Installations techniques, matériel, outillage	368 318	256 829	111 489	124 767
Autres immobilisations corporelles	450 745	162 558	288 187	175 175
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	75		75	75
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	177 245	2 010	175 235	222 252
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 221 202</b>	<b>542 286</b>	<b>678 916</b>	<b>680 578</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements				89 790
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	699 857	140 079	559 777	280 075
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	27 446		27 446	69 788
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	1 571 035	10 795	1 560 240	2 516 963
Autres créances	1 867 842		1 867 842	1 658 655
Capital souscrit et appelé, non versé	13 070		13 070	
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : )				
Disponibilités	2 724 871		2 724 871	2 589 778
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	51 144		51 144	217 808
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>6 955 264</b>	<b>150 874</b>	<b>6 804 390</b>	<b>7 422 857</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	10 254		10 254	539
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 186 720</b>	<b>693 160</b>	<b>7 493 560</b>	<b>8 103 974</b>

## Bilan Passif

Exprimé en €

Rubriques	31/12/2015	31/12/2014
Capital social ou individuel ( dont versé : 139 830 )	152 900	124 565
Primes d'émission, de fusion, d'apport	13 600 418	12 001 391
Ecarts de réévaluation ( dont écart d'équivalence : )		
Réserve légale	12 375	12 375
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours )		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes )	5 365	5 365
Report à nouveau	(9 346 550)	(5 453 527)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>(5 315 963)</b>	<b>(3 435 023)</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>(891 455)</b>	<b>3 255 146</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	500 000	517 000
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>500 000</b>	<b>517 000</b>
Provisions pour risques	10 254	539
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS</b>	<b>10 254</b>	<b>539</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 513 333	503 484
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs )	238 573	238 573
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	163 753	36 733
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 584 402	1 785 348
Dettes fiscales et sociales	1 944 612	1 083 130
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		82 378
Autres dettes	184 619	109 248
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	1 235 751	902 247
<b>DETTES</b>	<b>7 865 042</b>	<b>4 741 141</b>
Ecarts de conversion passif	2 606	48 148
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 486 447</b>	<b>8 561 974</b>

## Compte de résultat

Exprimé en €

Rubriques	France	Exportation	31/12/2015	31/12/2014
Ventes de marchandises	1 695 994	10 310	1 706 303	
Production vendue de biens	3 478 807	111 171	3 589 978	6 654 433
Production vendue de services	784 992	1 447 959	2 232 951	1 861 574
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>5 959 793</b>	<b>1 569 439</b>	<b>7 529 232</b>	<b>8 516 007</b>
Production stockée				207 553
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				243 100
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			915 868	228 713
Autres produits			341	11
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>8 445 441</b>	<b>9 195 383</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			1 958 036	1 549 458
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			(225 495)	190 456
Autres achats et charges externes			4 899 408	5 432 748
Impôts, taxes et versements assimilés			146 183	204 423
Salaires et traitements			3 786 727	3 449 171
Charges sociales			1 796 826	1 595 038
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			208 513	134 266
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			146 620	909 876
Dotations aux provisions				
Autres charges			900 363	161 644
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>13 617 181</b>	<b>13 627 080</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>(5 171 740)</b>	<b>(4 431 697)</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				3 487
Différences positives de change			142 461	64 711
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>142 461</b>	<b>68 198</b>
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			10 619	2 184
Intérêts et charges assimilées			31 350	26 833
Différences négatives de change			61 667	23 481
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>103 636</b>	<b>52 498</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>38 825</b>	<b>15 700</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>(5 132 915)</b>	<b>(4 415 997)</b>

## Compte de résultat (suite)

Exprimé en €

Rubriques	31/12/2015	31/12/2014
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	10 000	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	6 073	17 312
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>16 073</b>	<b>17 312</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	420 518	395
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	109 773	53 731
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>530 291</b>	<b>54 126</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(514 218)</b>	<b>(36 814)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(338 284)	(559 788)
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>8 603 975</b>	<b>9 280 893</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>13 912 825</b>	<b>13 173 916</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>(5 308 850)</b>	<b>(3 893 023)</b>

## MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

Libellé	Ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Clôture e la période
Capital souscrit-appelé-versé	124 565	28 335		152 900
Primes d'émission	12 000 281	1 586 766		13 587 047
Bons de souscription d'actions	1 110	12 261		13 371
Réserve légale	12 375			12 375
Autres réserves	5 365			5 365
Report à nouveau	-5 453 527	-3 893 023		-9 346 550
Résultat de l'ex. précédent	-3 893 023		3 893 023	0
<b>Total avant résultat</b>	<b>2 797 146</b>	<b>-2 265 661</b>	<b>3 893 023</b>	<b>4 424 508</b>
Résultat de la période	-5 308 850			-5 308 850
<b>TOTAL APRES RESULTAT</b>				<b>-884 342</b>



## TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	31/12/2015	31/12/2014
<u>Flux de trésorerie liés à l'activité</u>		
<b>Résultat Net</b>	(5 308 850)	(3 893 023)
+ Dotation aux amortissements et aux provisions nettes des reprises (à l'exclusion des provisions sur actif circulant)	219 133	132 963
- Transferts de charges au compte de charge à répartir		
- Plus value de cession, nettes d'impôts	75 672	37 794
= Marge brute d'autofinancement	(5 014 045)	(3 722 265)
- Variation des Stocks	(189 912)	(29 147)
- Variation des Créances d'exploitation	221 825	(1 269 895)
+ Variation des dettes d'exploitation	948 497	1 370 368
- Variation des autres créances liées à l'activité	636 473	(553 064)
+ Variation des autres dettes liées à l'activité	206 801	44 889
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>(3 190 362)</b>	<b>(4 159 115)</b>
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</u>		
- Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(19 868)	(132 730)
- Acquisitions d'immobilisations corporelles	(264 190)	(292 446)
- Acquisitions d'immobilisations financières	(121 967)	(214 349)
+ Cessions d'actifs immobilisés non financiers		
+ Cessions d'immobilisations financières	173 585	-
+/- Variation des dettes & créances relatifs aux filiales et participations	32 323	81 727
+/- Variation des dettes & créances relatifs aux immobilisations incorporelles et corporelles	(82 378)	59 978
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(282 496)</b>	<b>(497 820)</b>
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</u>		
+ Augmentations de capital en numéraire	1 615 101	5 834 447
- Réduction de capital		
- Dividendes versés		
+ Emission d'emprunts	2 100 000	500 000
- Remboursements d'emprunts	-	(55 034)
- Remboursements d'avances	(117 000)	(78 000)
+ Subvention d'investissements reçues		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>3 598 101</b>	<b>6 201 413</b>
<u>Variation de trésorerie</u>		
Incidence des variations de change		
Trésorerie d'ouverture	2 586 294	1 041 816
Trésorerie de clôture	2 711 538	2 586 294
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>125 244</b>	<b>1 544 478</b>

## **ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

### **Introduction**

Annexe aux comptes annuels, dont le total du bilan est de **7 493 560** euros et dont le chiffre d'affaires est de **7 529 232** euros. Le résultat est une perte de **5 308 850** euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2015 au 31/12/2015.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration qui s'est réuni le 31 mars 2016.

### **1. Faits caractéristiques**

#### Augmentation de capital

La société a procédé en juillet 2015 à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription à hauteur de 1,7 M€ par voie d'émission de 562 696 actions nouvelles en numéraire. Le prix de souscription de ces actions nouvelles a été fixé à 3€ par action soit avec une prime d'émission de 2.95 € par action. En application de la méthode préférentielle, les frais relatifs à cette augmentation de capital ont été imputés sur le montant des primes d'émission afférentes à l'augmentation. Les frais d'émission ont été imputés hors effet d'impôts dans les capitaux propres pour un montant de 86K€.

Les fonds recueillis ont permis de rétablir les capitaux propres de la société.

#### Contrats de liquidité

Au cours de 2015, Anevia a continué le contrat de liquidité d'un montant de 150 K€ conclu avec la société Gilbert Dupont en 2014, dans lequel Anevia donnait mandat à Gilbert Dupont d'intervenir pour son compte sur le Marché en vue de favoriser la liquidité de transactions et la régularité des cotations des Titres.

Au 31 décembre, figuraient au compte de liquidité 9.013 titres Anevia d'une valeur brute de 22 K€ et un solde en espèces de 14 K€.

#### Obtention de 2 prêts auprès de la BPI

La société a obtenu un prêt à taux zéro : PTZI de la BPI pour un montant de 1 100 000 € pour financer son projet : « développement d'une solution d'enregistrement vidéo digital dans le cloud et multi écrans ». Le versement a été effectué début octobre 2015, le premier remboursement est prévu en juin 2018.

La société a obtenu un prêt Innovation FEI d'un montant de 900 000€ pour le financement des dépenses immatérielles liées au lancement industriel et commercial d'une innovation. Le versement de ce prêt a été effectué en décembre 2015 et le premier remboursement est prévu le 31 mars 2018. Ce prêt est assorti d'un gage en espace d'un montant de 45 K€ comptabilisé en immobilisations financières.

#### Evénements importants survenus depuis le 31 décembre 2015

Le Conseil d'Administration d'Anevia, réuni en date du 15 février 2016, a pris acte de la démission de Seventure Partners de ses fonctions d'administrateur d'Anevia. Le Conseil a coopté Mr Frédéric Rombaut pour lui succéder. Le Conseil d'Administration d'Anevia en date du 15/02/2016 a distribué 30 000 BSA 2015B aux administrateurs indépendants.

Le 15 février 2016, le conseil d'administration, agissant conformément à la délégation consentie par l'assemblée générale du 19 juin 2015 à la treizième résolution, a émis et attribué 30.000 BSA 2015B au profit de Messieurs Alexis Delb et Frédéric Rombaut, administrateurs indépendants. Chacun des BSA 2015B émis donne droit à la souscription d'une action ordinaire nouvelle de la Société moyennant un prix d'exercice de 3€ soit 0,05€ de valeur nominale et 2,95€ de prime unitaire, sous réserve d'ajustement dans les conditions légales et réglementaires. Il est précisé que le prix de souscription d'un BSA 2015B a été fixé à 0,05€.

## **2. Principes, règles et méthodes comptables**

### **Généralités sur les règles comptables**

Les comptes annuels de la société sont établis selon les normes et méthodes comptables définies par le règlement ANC 2014-03 du Collège de l'Autorité des Normes Comptables relatif au PCG 2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des Comptes Annuels.

### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### **Continuité d'exploitation**

Les comptes de l'exercice 2015 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation. En effet, les prévisions de trésorerie établies pour les douze prochains mois font apparaître une situation de trésorerie positive. Elles tiennent notamment compte des éléments suivants :

- La trésorerie disponible au 31 décembre 2015 s'élève à 2 725 K€
- Hypothèse d'encaissement du CIR 2015 en septembre 2016 pour 315 K€

Sur cette base, la société considère que la continuité d'exploitation devrait être assurée durant l'exercice 2016.

### **Recours à des estimations**

Pour établir ces informations financières, la Direction de la société doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La direction de la société procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes. Les principales estimations faites par la direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées

d'utilité des actifs opérationnels, corporels et incorporels, les créances clients, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel.

### **Frais de recherche et développement**

L'entreprise a opté depuis sa création pour la comptabilisation en charges des frais de recherches et développements.

Pour l'exercice 2015, le montant des frais de recherche et développement comptabilisé en charges s'élève à 1 923 K€.

### **Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (frais d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts nécessaires à l'acquisition de ces immobilisations ne sont pas pris en compte dans la détermination du coût d'acquisition.

### **Immobilisations financières**

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat ou création. Une dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque la valeur recouvrable de ces titres est inférieure à la valeur comptable.

La valeur recouvrable est appréciée, pour les titres de participation, sur la base de la situation nette comptable à la clôture.

### **Actions propres et contrat de liquidité**

La Société a confié en 2014 à la société de Bourse Gilbert Dupont la mise en œuvre d'un contrat de liquidité d'un montant de 150 K€. A la date de signature du contrat, les sommes remises à la société de Bourse ont été comptabilisées en « Autres créances immobilisées » pour tenir compte de leur indisponibilité.

Les actions propres acquises sont inscrites dans les comptes de la société en « Actions propres ».

Les plus et moins-values de chaque opération sont enregistrées au compte de résultat, sans possibilité de compensation. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur d'inventaire, constituée par le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice, est inférieure à la valeur historique.

### **Stocks**

Les stocks sont constitués de produits finis correspondant principalement à des serveurs neufs, des cartes et des pièces détachées et sont évalués au prix d'achat hors taxes, selon la méthode du « coût moyen unitaire pondéré ».

Le cas échéant, des provisions pour dépréciation sont constituées au cas par cas, lorsque la valeur nette de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente est inférieure à la valeur comptable.

### **Créances clients**

Les créances clients sont constatées lors du transfert des risques et avantages aux clients.

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation est enregistrée lorsque leur valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à la valeur nominale.

### **Affacturage**

La société a signé un contrat d'affacturage avec la société Cofacredit en 2012.

Dans la mesure où Anevia dispose d'un droit de tirage sur le factor pour un montant égal à celui de la créance hors retenue de garantie et commissions, la réserve disponible a été comptabilisée en disponibilités. Le fonds de garantie et la réserve indisponible sont comptabilisés en Autres Créances.

### **Dépréciation d'actifs**

Les immobilisations doivent être soumises à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier la présence d'un indice de perte de valeur, l'entreprise considère les indices externes et internes suivants :

Indices externes :

- Une diminution de la valeur de marché de l'actif supérieure à l'effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif ;
- Des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, intervenus, au cours de l'exercice ou dans un proche avenir, dans l'environnement technique, économique ou juridique ou sur le marché dans lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu.

Indices internes :

- Existence d'un indice d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement ;
- Des changements importants dans le mode d'utilisation de l'actif ;
- Des performances de l'actif inférieures aux prévisions ;
- Une baisse sensible du niveau des flux futurs de trésorerie générés par la société.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

La valeur nette comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute diminuée, pour les immobilisations amortissables, des amortissements cumulés et des dépréciations.

La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu, à la date de la clôture, de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

### **Disponibilités en euros**

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### **Disponibilités en devises**

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Les charges ou produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances, disponibilités et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

### **Capitaux propres**

En application de la méthode préférentielle, les frais relatifs à l'augmentation de capital corrélative ont été imputés sur le montant des primes d'émission afférentes à l'augmentation.

### **Provisions pour risques et charges**

Une provision est constituée lorsqu'il existe une obligation actuelle résultant d'événements passés à l'égard d'un tiers qui provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources estimable de façon fiable au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Les provisions sont évaluées en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en cours ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou a eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

### **Avances conditionnées**

La société bénéficie depuis 2013 d'avances remboursables conditionnées de la part d'OSEO, qui sont présentées en Autres Fonds Propres.

### **Reconnaissance du chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires est reconnu lorsque les risques et avantages du produit ou du service sont transférés au client. En pratique, le transfert des risques et avantages dépend des types de produits et/ou services prévus aux contrats :

- Les ventes de licences sont reconnues lors de la mise à disposition
- Le chiffre d'affaires lié aux prestations de maintenance est étalé sur la durée du contrat au prorata temporis
- Le chiffre d'affaires généré par les Prestations annexes et prestations de conseil est reconnu selon la méthode à l'avancement par les coûts

### **Crédit d'impôt recherche**

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel et qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt au titre de leurs activités de recherche. Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été engagées. L'entreprise ne payant pas d'impôt sur les sociétés demande le remboursement du crédit impôt recherche. Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en diminution du poste « Impôts sur les bénéfices ».

### **Crédit d'impôt Innovation**

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel et qui effectuent des dépenses d'innovation peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt au titre de leurs activités d'innovation. Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses d'innovation ont été engagées. L'entreprise ne payant pas d'impôt sur les sociétés, elle prévoit de demander le remboursement du crédit impôt innovation. Le crédit d'impôt innovation est comptabilisé en diminution du poste « Impôts sur les bénéfices ».

### **Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)**

Un produit à recevoir au titre du CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement des charges de rémunération payées dans l'exercice.

Option retenue sur la présentation dans les états financiers : le CICE est comptabilisé en impôt négatif en diminution de l'IS, comme les autres crédits d'impôt.

Ce crédit d'impôt a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité, à travers notamment des efforts en matière de recherche, d'innovation, et de prospection de nouveaux marchés.

### 3. Immobilisations

#### Mouvement des immobilisations brutes

Exprimé en €

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
Frais d'établissement			
Frais de développement			
Concessions, brevets et droits similaires	192 089		128 167
Fonds commercial			
Autres immobilisations incorporelles	74 029		
Avances, acomptes sur immo. incorporelles	108 299		
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>374 417</b>		<b>128 167</b>
Terrains			
	<b>Dont composants</b>		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.	50 198		
Install. techniques, matériel et outillage ind.	494 919		43 552
Installations générales, agenc., aménag.	57 745		185 705
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	254 213		32 770
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			2 163
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>857 074</b>		<b>264 190</b>
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	75		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	223 897		1 181 982
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>223 971</b>		<b>1 181 982</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 455 463</b>		<b>1 574 340</b>

Rubriques	Virement poste à poste	Cession/Sorties/ Mises au rebut	Fin d'exercice	Valeur d'origine
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires		155 731	164 525	
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles		22 890	51 139	
Avances, acomptes sur immo. incorporelles	108 299			
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>108 299</b>	<b>178 621</b>	<b>215 665</b>	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.		41 043	9 155	
Installations techn., matériel et outillages ind.		170 152	368 318	
Installations générales, agencements divers		57 745	185 705	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		21 944	265 039	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes		2 163		
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>293 046</b>	<b>828 218</b>	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			75	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		1 228 634	177 245	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		<b>1 228 634</b>	<b>177 320</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>108 299</b>	<b>1 700 301</b>	<b>1 221 202</b>	

En ce qui concerne les immobilisations financières, un montant de 1 060 015 € correspond à l'acquisition de titres Anevia et un montant de 1 135 690 € correspond aux cessions de ces mêmes titres.



## Mouvements des amortissements

Exprimé en €

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	179 969	53 268	155 731	77 506
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	51 156	7 444	22 890	35 710
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>231 126</b>	<b>60 712</b>	<b>178 621</b>	<b>113 217</b>
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.	35 179	3 503	31 010	7 673
Installations techniques, matériel et outillage industriels	370 151	56 830	170 152	256 829
Installations générales, agenc. et aménag. divers	35 745	13 913	42 253	7 405
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	101 038	73 554	19 441	155 152
Emballages récupérables, divers				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>542 114</b>	<b>147 802</b>	<b>262 856</b>	<b>427 060</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>773 240</b>	<b>208 513</b>	<b>441 477</b>	<b>540 276</b>

Une dépréciation a été comptabilisée à la clôture sur les actions propres pour un montant de 2 010 €, correspondant à la différence entre la valeur d'inventaire, constituée par le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice et la valeur historique.

## Modes et durées d'amortissement

Désignation	Modes	Durées
<u>Immobilisations incorporelles</u>		
- Frais d'établissement		
- Autres immobilisations incorporelles		
- Fonds commercial		
- Concessions, brevets et droits similaires	Linéaire	2 à 5 ans
- Frais de développement		
<u>Immobilisations corporelles</u>		
- Terrains		
- Constructions	Linéaire	5 à 10 ans
- Installations techniques, matériels et outillages	Linéaire	2 à 5 ans
- Autres immobilisations corporelles	Linéaire	2 à 5 ans
. Instal, agencements, aménagements divers		
. Matériel de transport		
. Matériel de bureau et informatique		
. Emballages récupérables, divers		

## Echéances des immobilisations financières

IMMOBILISATIONS FINANCIERES	A moins d'un an	a plus d'un an
Participations évaluées par mise équivalence		
Autres participations		75
Autres titres immobilisés		
Prêts et autres immobilisations financières	36 530	140 714
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>36 530</b>	<b>140 789</b>

Les immobilisations financières sont constituées de titres des filiales pour 75 euros, de dépôts de garantie pour 140 714 euros, et d'un contrat de liquidité pour 36 531 euros.

Ce contrat se répartit ainsi au 31/12/2015 :

- Liquidités : 14 333 euros
- Actions propres : 22 198 euros

#### Variation des actions propres

Actions en propre au 31/12/2014	7.248
Achats 2015	120.558
Ventes 2015	118.793
<b>Actions en propre au 31/12/2015</b>	<b>9.013</b>

#### 4. Stocks

La provision pour dépréciation comptabilisée s'élève à 140 079 euros au 31 décembre 2015

#### 5. Créances

##### Echéance des créances

Exprimé en €

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	177 245	47 825	129 420
Clients douteux ou litigieux	12 104	12 104	
Autres créances clients	1 558 931	1 558 931	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	9 230	9 230	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	338 219	338 219	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	341 660	341 660	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	13 230	13 230	
Débiteurs divers	1 178 573	1 178 573	
Charges constatées d'avance	51 144	51 144	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 680 336</b>	<b>3 550 915</b>	<b>129 420</b>

## 6. Affacturage

Les positions bilancielleres à la clôture se décomposent comme suit :

Désignation	Affectation comptable	Montant
Fond de garantie	Débiteurs divers-autres créances	115 188
Réserve indisponible	Débiteurs divers	1 063 325
Réserve disponible	Disponibilités	277 458
	<b>TOTAL</b>	<b>1 455 971</b>

Le montant des créances cédées s'élève à 1 402 631 euros au 31 décembre 2015

## 7. Comptes de régularisation actif

Détail des charges constatées d'avance

Désignation	Période		Exploitation	Financier	Exceptionnel
	du	au			
CCA Production	01/01/2016	30/06/2016	5 461		
CCA Frais Généraux	01/01/2016	30/06/2016	45 682		
		<b>total</b>	<b>51 144</b>		

## 8. Capitaux propres

Composition du capital social

	Nombre d'actions mouvementées	Valeur nominale (€)	Capital social (€)
5. Actions composant le capital social au début de l'exercice 2014	<b>2.491.298</b>	<b>0,05</b>	<b>124.564,90</b>
6. Actions émises au cours de l'exercice Augmentation de capital de 28.134,80 € par émission de 562.696 actions nouvelles de 0,05 € de valeur nominale chacune assortie d'une prime d'émission totale de 2,95 € Augmentation de capital suite à l'exercice de 200 BSA2	<b>562.696</b>	<b>0,05</b>	<b>28.134,80</b>
	<b>4.000</b>	<b>0,05</b>	<b>200,00</b>
7. Actions composant le capital social en fin d'exercice 2015	<b>3.057.994</b>	<b>0,05</b>	<b>152.899,70</b>
8. Actions composant le capital social à la date du présent rapport	<b>3.057.994</b>	<b>0,05</b>	<b>152.899,70</b>

## Bons de souscription d'actions

La Société a émis 32.000 bons de souscription d'actions (BSA) encore exerçables, selon les modalités suivantes :

Description	Intitulé				
	BSA 3	BSA 4	BSA 5	BSA 6	BSA 2015A
Date de l'assemblée d'autorisation	29-juin-10	27-juin-11	20-sept-13	27-avr-14	19/06/2015
Date du Conseil d'administration d'attribution	29-juin-10	27-juin-11	20-sept-13	14-oct-14	19/11/2015
Nombre de BSA attribués et encore exerçables	1 500	500	300	14 700	15 000
Date limite d'exercice	29-juin-20	27-juin-21	20-sept-23	14-oct-19	18/11/2020
Prix de souscription par BSA	0,10 €	0,10 €	0,10 €	0,61 €	0,15 €
Prix d'exercice par action	7,3 €	7,3 €	7,3 €	12,13 €	3,00 €
Conditions de vesting	100% à compter du 29/06/2013	100% à compter du 27/06/2014	75% entre le 01/01/2015 et le 31/12/2016 100% à compter du 01/01/2017	1/12 par trimestre à partir du 14/10/2014 100% à partir du 15/10/2017	1/12 par trimestre à partir de la date d'embauche. 100% à partir de 3 ans d'ancienneté
Ratio d'exercice après introduction	20,2 actions ordinaires par BSA 3	20,2 actions ordinaires par BSA 4	20,2 actions ordinaires par BSA 5	1,01 action ordinaire par BSA 6	1,01 action ordinaire par BSA 2015A

## Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

La Société a émis 181 790 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) encore exerçables, selon les modalités suivantes :

Descriptions	Intitulé			
	BSPCE 2011	BSPCE 2013	BSPCE 2014	BSPCE 2015A
Date de l'assemblée d'autorisation	27-juin-11	28-juin-13	17-avr-14	19-juin-15
Date du Conseil d'administration d'attribution	27-juin-11	05-juil-13	14-oct-14	19-nov-15
Nombre de BSPCE attribués et encore exerçables	780	1 750	44 260	135 000
Conditions de vesting	100%	50% <sup>(1)</sup>	1/12 par trimestre à partir du 14/10/2014	1/12 par trimestre à partir de la date d'embauche
Date limite d'exercice	01-janv-21	31-déc-22	14-oct-19	18-nov-20
Prix d'exercice par action	7,3€ par action	7,3€ par action	12,13€ par action	3€ par action
Ratio d'exercice après introduction	20,2 actions ordinaires par BSPCE	20,2 actions ordinaires par BSPCE	1,01 action ordinaire par BSPCE	1,01 action ordinaire par BSPCE

(1) Pour la période courant du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2016, les BSPCE 2013 attribués sont exerçables à concurrence d'un nombre égal au nombre total de BSPCE 2013 attribués au bénéficiaire concerné, multiplié par le nombre de semestres écoulés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, et divisé par huit. 100% des BSPCE 2013 deviendront immédiatement exerçables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, si le bénéficiaire concerné est encore en fonction dans la Société à cette date.

## 9. Autres fonds propres

### Echéances des autres fonds propres

Etat des dettes	Reste dû	A 1 an au plus	A plus dun an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
- Avances remboursables - OSEO	500 000 €	25 000 €	475 000 €	
<b>Total</b>	<b>500 000 €</b>	<b>25 000 €</b>	<b>475 000 €</b>	<b>0 €</b>

### Mouvements des avances conditionnées et emprunts

Etat des dettes	Au début de l'exercice	Souscription	Remboursement	En fin de l'exercice
Avances conditionnées	517 000	100 000	117 000	500 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	500 000	2 000 000		2 500 000
Emprunts et dettes financières divers	238 573			238 573
<b>Total</b>	<b>1 255 573</b>	<b>2 100 000</b>	<b>117 000</b>	<b>3 238 573</b>

## 10. Provisions pour risques et charges

Une provision pour perte de change relative principalement à des créances clients et dettes fournisseurs libellées en Dollar américain est comptabilisée pour 10 254 euros.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en cours ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou a eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

## 11. Dettes

### Echéance des dettes

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	13 333	13 333		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	2 500 000	100 000	1 545 000	855 000
Emprunts et dettes financières divers	238 573	50 285	188 288	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 584 402	1 521 648	62 754	
Personnel et comptes rattachés	683 119	683 119		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 126 423	872 241	254 182	
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	4 810	4 810		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	130 260	130 260		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	125 521	125 521		
Autres dettes	59 098	59 098		
Dettes représentatives de titres empruntés				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 465 538</b>	<b>3 560 314</b>	<b>2 050 224</b>	<b>855 000</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 100 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	117 000			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

En octobre 2015, La société a obtenu un prêt à taux zéro : PTZI de la BPI pour un montant de 1 100 000 € pour financer son projet : « développement d'une solution d'enregistrement vidéo digital dans le cloud et multi écrans ». Ce prêt est remboursable sur 20 trimestres à compter de juin 2018.

En décembre 2015, la société a obtenu un prêt Innovation FEI d'un montant de 900 000€ pour le financement des dépenses immatérielles liées au lancement industriel et commercial d'une innovation. Ce prêt au taux effectif global de 6.63% est remboursable sur 20 trimestres à compter du 31 mars 2018. Ce prêt est assorti d'un gage en espace d'un montant de 45 K€ comptabilisé en immobilisations financières.

## 12. Comptes de régularisation passif

La quote-part non échue des contrats de maintenance de plus d'un an est comptabilisée en produits constatés d'avance.

### Détail des produits constatés d'avance

Désignation	Période		Exploitation	Financier	Exceptionnel
	du	au			
Prestations de maintenance de logiciel facturées	01/01/2016	31/12/2021	1 189 978		
Prestations de services facturées	01/01/2016	31/12/2016	45 772		
		total	1 235 751		

## 13. Impôt sur les bénéfices

La société ne comptabilise pas de charge d'impôt courant car elle bénéficie de déficits ordinaires de 8 541 683 euros liés aux pertes fiscales réalisées au cours d'exercices antérieurs.

Au 31 décembre 2014, les créances et dettes d'impôt se détaillent comme suit :

- Dette d'impôt exigible : 0 €
- Créance CIR : 242 038 € (au titre de l'exercice 2015)
- Créance CII : 65 944 € (au titre de l'exercice 2015)
- Créance CICE : 23 124 € (au titre de l'exercice 2015)

## 14. Autres informations

### Détail des produits à recevoir

Désignation	MONTANT
Clients, Factures à Etablir	114 707
TVA sur Factures non Parvenues et Avoirs à Etablir	81 567
<b>Total</b>	<b>196 274</b>

**Détail des charges à payer**

Désignation	MONTANT
Fournisseurs, Factures non Parvenues	615 160
Personnel, Provisions pour Congés Payés	213 021
Personnel, Provisions pour Salaires à Payer	460 159
Personnel, Charges Sociales sur Provisions CP	86 301
Personnel, Charges Sociales sur Provisions Salaires à Payer	183 792
Personnel, Autres Indemnités à Verser	47 211
Etat, Charges à Payer	130 260
Clients, Avoirs à Etablir	59 098
<b>Total</b>	<b>1 795 002</b>

## Provisions et dépréciations

Exprimé en €

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Implantations étrangères après 01/01/92 Autres provisions réglementées				
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>				
Provisions pour litiges Provisions pour garanties données aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Provisions pour pensions, obligations similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement immobilisations Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	539	10 254	539	10 254
<b>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>	<b>539</b>	<b>10 254</b>	<b>539</b>	<b>10 254</b>
Dépréciations immobilisations incorporelles Dépréciations immobilisations corporelles Dépréciations titres mis en équivalence Dépréciations titres de participation Dépréciations autres immobilis. financières Dépréciations stocks et en cours Dépréciations comptes clients Autres dépréciations	1 645 105 784 804 092	365 140 079 10 795		2 010 140 079 10 795
<b>DEPRECIATIONS</b>	<b>911 521</b>	<b>151 239</b>	<b>909 876</b>	<b>152 884</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>912 060</b>	<b>161 493</b>	<b>910 415</b>	<b>163 138</b>
Dotations et reprises d'exploitation Dotations et reprises financières Dotations et reprises exceptionnelles		150 874 10 619	909 876 539	

### Ventilation du chiffre d'affaires net (Code du Commerce Art. R 123-198-4°; PCG Art. 531-2/15)

La société a réalisé 50% de son chiffre d'affaires sur le segment de clientèle Télécom et 50 % sur le segment de clientèle Entreprises avec la répartition France/ Export suivante :

Chiffre d'Affaires France : 3 384 055 euros

Chiffre d'Affaires Export : 4 145 176 euros



## Ventilation du chiffre d'affaires net par nature de prestation

Chiffre d'Affaires Licences : 5 296 K€

Chiffre d'Affaires Maintenance : 1 448 k€

Chiffre d'Affaires Services : 785 K€

## Transferts de charges (PCG Art. 531-2/14)

Le montant des transferts de charges s'élèvent à 10 245 € sur l'exercice 2015.

## Détail des produits exceptionnels et charges exceptionnelles

Désignation	CHARGES	PRODUITS
Bonis sur rachat d'actions propres lié à un contrat de liquidité		6 073
Malis sur rachat d'actions propres lié à un contrat de liquidité	81 745	
Abandon dette fournisseur Katsiapis		10 000
Pénalités de retard URSSAF	17 013	
Matériels obsolètes Centralp	80 000	
Pénalités de retard fiscales	409	
Créances clients irrécouvrables	323 097	
VNC des immobilisations cédées	28 028	
<b>TOTAL</b>	<b>530 291</b>	<b>16 073</b>

Après avoir enregistré des provisions pour créances douteuses au titre de l'exercice 2014, Anevia a constaté au 1er semestre 2015 un reliquat non recouvrable, comptabilisé en charges exceptionnelles pour un montant de 323 K€. Par cette mesure, Anevia apure ainsi entièrement son passif de créances et assainit ses comptes clients.

## Honoraires des commissaires aux comptes.

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 96 667 €, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 95 667 €
- honoraires facturés au titre des prestations de service entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 1 000 €

## Rémunération des organes de direction

La rémunération globale allouée aux mandataires sociaux s'est élevée à 141 329 euros pour l'année 2014 et 246 762 euros pour l'année 2015.

## Effectifs

Les effectifs ci-dessous comprennent les salariés ayant un contrat de travail de droit français avec Anevia SA.

Catégorie	Effectif moyen
Cadres	47
Employés, techniciens et agents de maîtrise (1)	4

(1) dont 3 contrats de professionnalisation

## Liste des filiales et participations

En Euros

Société	Capital (Eur)	Quote part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		CA du dernier exercice (1)	Résultat net du dernier exercice (2)	Dividendes encaissés par la société
			brute	nette			
Anevia Inc	74	100	74	74	252 559	10 198	0
Anevia (Asia Pacific) Pte Ltd	1	100	1	1	549 368	26 438	0

(1) Refacturation des charges des filiales majorées d'une marge de 5%

(2) Montants convertis au taux du 31 12 2015

## Opérations réalisées avec les entreprises liées

### Immobilisations financières

Désignation	2015	2014
Participation Anevia Inc	74	74
Participation Anevia (Asia Pacific) Pte Ltd	1	1
<b>Total</b>	<b>75</b>	<b>75</b>

### Créances

Désignation	2015	2014
Compte courant Anevia Inc.	0	0
Compte courant Anevia (Asia Pacific) Pte Ltd	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Dettes

Désignation	2015	2014
Compte courant Anevia Inc.	88 618	50 073
Compte courant Anevia (Asia Pacific) Pte Ltd	36 903	43 125
<b>Total</b>	<b>125 521</b>	<b>93 198</b>

### Charges d'exploitation

Désignation	2015	2014
Refacturation des charges Anevia Inc	549 368	356 344
Refacturation des charges Anevia ( Asia Pacific) Pte Ltd	252 559	413 308
<b>Total</b>	<b>801 927</b>	<b>769 652</b>

### **Information sur les parties liées**

Les transactions avec les parties liées conclues ou ayant été poursuivies au cours de la période ont été conclues à des conditions normales de marché.

### **Engagements hors bilan**

#### Avals et cautions

Néant.

#### Montant des effets à payer et des effets remis à l'escompte et à l'encaissement :

Néant

#### Engagements en matière de pensions et de retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Les indemnités de départ à la retraite sont calculées sur la base d'un départ à la retraite à 65 ans pour tous les salariés, d'un taux d'actualisation de 1,66% aligné sur le rendement estimé des obligations de bonne signature (OAT), d'un turnover basé sur l'expérience de l'entreprise, d'un taux de survie déduit des tables de survie Hommes/Femmes et d'un taux de charges sociales moyen de 44%. Les droits en mois de salaires découlent de l'application de la convention des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils du 15 décembre 1987.

Le montant de l'engagement calculé représente 38 653 €. Cet engagement ne fait pas l'objet d'une provision dans les états financiers au 31 décembre 2015 et constitue un engagement hors bilan.

#### Affacturation

Le montant des créances cédées s'élève à 1 402 631 euros au 31 décembre 2015.

**Annexe 6**

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le  
31 décembre 201**

**ANEVIA**

**Société Anonyme**

**79, rue Benoît Malon  
94250 GENTILLY**

---

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31 décembre 2015**

JNB  
47, boulevard du Château  
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Deloitte & Associés  
185, avenue Charles de Gaulle  
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

## **ANEVIA**

Société Anonyme  
79, rue Benoît Malon  
94250 GENTILLY

---

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2015

---

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ANEVIA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe qui présente le contexte dans lequel a été appliqué le principe de continuité d'exploitation.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neully-sur-Seine, le 21 avril 2016

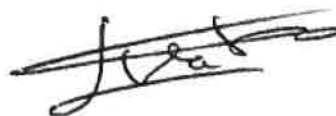
Les commissaires aux comptes

JNB



Nicolas BENZAQUEN

Deloitte & Associés



Laurent HALFON





**Annexe 7**  
**Attestation du rapport financier annuel**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Fait à Gentilly  
Le 31 mars 2016

  
Laurent Lafarge  
Président directeur général

